

Improperes à la consommation
02 qx de viande et de poisson avariés saisis à Sidi Bel Abbès

P05

LE CARREFOUR Le journal du citoyen 24ème année D'ALGERIE

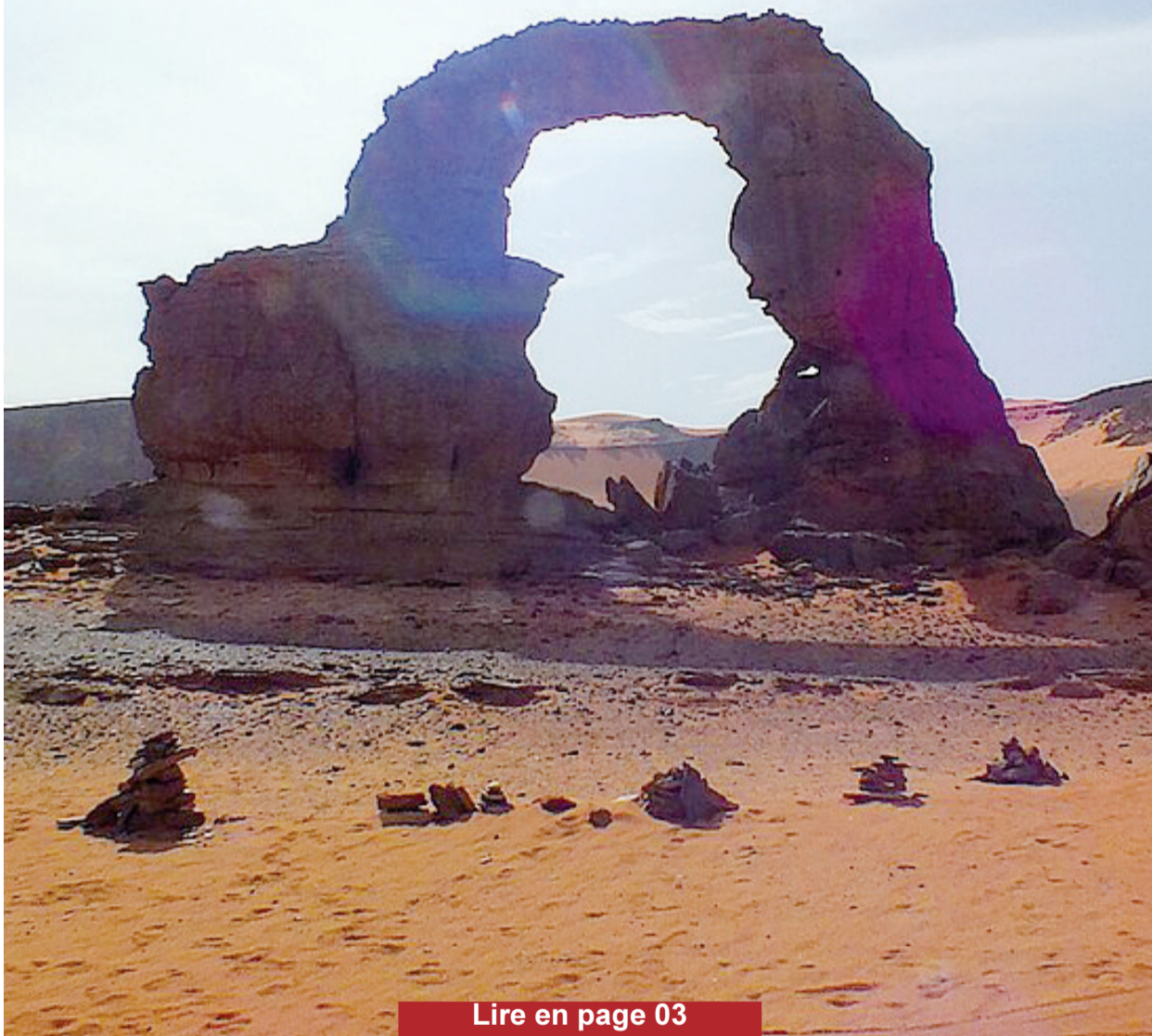
N°7046 - DIMANCHE 1er DECEMBRE 2024 - 20 DA - EDITION NATIONALE

Modernisation de la gestion
des finances publiques
**Lancement de la 1ère phase
de déploiement du SIGB**

P04

Les parcs nationaux algériens
rayonnent sur Mars

Distinction historique et universelle



Lire en page 03

Le Carrefour de *Mostaganem*

A lire chaque Dimanche



Gestion et entretien des immeubles

**La fonction de concierge
perdue à jamais**

Clôture de la semaine
de l'entrepreneuriat

**Des projets prêts
à décoller**

Fragment d'histoire

**L'école «Jean-Maire»
dit Mohammed**

Hadjadj

Le ballon rond se raconte

Page 10

P07

ORAN

Gares ferroviaires et trains

Des espaces de découverte et de tourisme

Séminaire de haut niveau sur la paix et la sécurité en Afrique

Oran abrite la 11ème session

Pour leur durabilité face aux changements climatiques

**L'importance du suivi phytosanitaire
des oliviers soulignée**



Pour vos annonces publicitaires, naissances, anniversaires, félicitations, etc...

Contactez le Carrefour d'Algérie au: Oran - Fax: 041 30 73 41

Tél: 05 52 12 22 21 - 07 71 31 19 93 - Alger - Tél: 0541 66 53 51 - email: lecarrefouroran@yahoo.fr

28ème Salon international de l'Artisanat en Italie

L'Algérie invitée d'honneur pour l'Afrique

L'Algérie sera l'invitée d'honneur pour le continent africain, de la 28e édition du Salon international de l'Artisanat (Artigiano in fieri 2024), prévue du 30 novembre au 8 décembre à Milan (Italie), avec la participation de plus de 100 pays, indique, vendredi, un communiqué du ministère du Tourisme et des Métiers de l'artisanat. La ministre du Tourisme et des Métiers de l'artisanat, Mme Houria Meddahi, "entamera une visite de travail officielle dans la ville de Milan (Italie), durant la période allant du 30 novembre au 2 décembre, où elle supervisera la participation de l'Algérie en tant qu'invitée d'honneur pour le continent africain, de la 28e édition du Salon international de l'Artisanat, prévu du 30 novembre au 8 décembre, avec la participation de plus de 100 pays",

lit-on dans le communiqué. Cet événement international important contribuera à renforcer "la coopération algéro-italienne" dans le domaine du tourisme et de l'artisanat, qui connaît "un rythme soutenu, en phase avec la forte volonté des deux pays de développer une coopération fructueuse et bénéfique à tous les niveaux", précise le communiqué, ajoutant que cette manifestation "reflètera également le rapprochement culturel enraciné entre les deux peuples, fondé sur le principe d'entente et de respect mutuel". "La participation de l'Algérie à cet événement international témoignera des relations historiques et fraternelles étroites entre l'Algérie et l'Italie, qui se renforcent davantage à chaque occasion, grâce à la volonté des dirigeants des deux pays", note le communiqué.

Commune de Benfreha

La Radiouse participe et encourage les jeunes aux activités sportives

Dans une grande ambiance festive et en présence d'un public nombreux, le tournoi de l'amitié s'est achevé dans la commune de Benfreha à Oran, qui a vu la participation de l'Association la Radiouse, dirigée par Chafi Kada et des personnalités sportives connues comme Kouissi, Magharia Damdoum, Belabbes, Chibani et Chamaâ. En plus de la présence encourageante des deux députés de Hami Kada et Boudouma et des membres de l'APC de Benfreha, qui ont honoré et remis coupes, médailles et

cadeaux aux équipes en finale, sous les applaudissements du public qui a également apprécié le talent artistique des anciens joueurs. Alors qu'il vivait et interagissait avec la Grande Finale, qui a vu un haut niveau de football, les supporters présents ont également souhaité que les autorités locales dote le stade municipal de gazon artificiel afin de faciliter aux jeunes à pratiquer leur sport dans bonnes conditions et ainsi, découvrir des talents émergents et de rester à l'écart des divers maux sociaux.

Fédération nationale des travailleurs de la santé

Accélérer la promulgation des statuts particuliers du secteur

La Fédération nationale des travailleurs de la santé (FNTS) a appelé, jeudi dans un communiqué, à accélérer la promulgation des statuts particuliers relatifs au secteur et à créer un comité de réflexion qui sera chargé d'examiner la création d'un régime de fonction publique hospitalière. Dans un communiqué sanctionnant la réunion de son bureau exécutif, la Fédération nationale des travailleurs de la santé a souligné "la nécessité d'ouvrir un dialogue sérieux et

constructif entre le ministère de tutelle et le partenaire social, de promulguer les statuts particuliers et les régimes indemnitaires et de créer un comité de réflexion et de travail qui sera chargé d'examiner la création d'un régime de fonction publique hospitalière". Pour la FNTS, le discours du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, à l'occasion de la Journée internationale des travailleurs, le 1er mai dernier, "constitue une référence pour tout dialogue national..."

Protection du patrimoine historique national

Rebiga souligne l'intérêt particulier accordé par l'Etat

Le ministre des Moudjahidine et des Ayants droit, M. Laïd Rebiga, a souligné, jeudi à Alger, l'"intérêt particulier" accordé par l'Etat à la protection du patrimoine historique et culturel de la résistance populaire, du mouvement national et de la glorieuse Révolution de libération. Lors d'une séance plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN) consacrée aux questions orales, M. Rebiga a mis en avant "l'intérêt particulier" accordé par l'Etat à la protection du patrimoine historique et culturel de la résistance popu-

laire, du mouvement national et de la glorieuse Révolution de libération, précisant que "cela s'inscrit dans le cadre de la préservation et de la transmission du legs historique des Chouhada et des Moudjahidine aux générations futures". Il a, à cet égard, évoqué "le recensement de 1.289 cimetières de Chouhada, 1.474 centres de torture, 5.215 sites historiques et 3.244 monuments commémoratifs à l'échelle nationale", relevant "l'engagement de l'Etat à préserver ces sites historiques pour sauvegarder la mémoire nationale".

Pour relever les défis actuels

Le recteur de Djamaâ El-Djazaïr appelle à tirer des enseignements de la Révolution

Le recteur de Djamaâ El-Djazaïr, Mohamed Maâmoun Al Kacimi Al Hoceni, a appelé, jeudi à Alger, à tirer des enseignements de la glorieuse Révolution de libération pour préserver l'unité nationale, relever les défis actuels et réaliser davantage d'acquis. "La glorieuse Révolution de libération, qui a rassemblé le peuple algérien sous la même bannière, n'est pas un événement anodin, mais une épopée grandiose qui porte des enseignements valables pour toutes les générations", a affirmé le recteur de Djamaâ El-Djazaïr dans une allocution prononcée à l'ouverture des travaux d'une conférence organisée au Centre culturel

de Djamaâ El-Djazaïr, à l'occasion du 70ème anniversaire de la glorieuse Révolution de libération. Le recteur a appelé à "tirer des enseignements de la Révolution de libération, notamment en termes de résistance et d'unité, pour relever les défis actuels, préserver l'unité et réaliser davantage d'acquis". "Menée au nom d'Allah pour la patrie", la Révolution bénie du 1er Novembre 1954 a "rassemblé le peuple algérien sous la même bannière, ce qui lui a permis de triompher du colonisateur français et de ses alliés grâce à sa détermination et à sa résistance héroïque à l'oppression et à la tyrannie coloniales", a-t-il ajouté.

LE CARREFOUR
LE JOURNAL DU CITOYEN
D'ALGERIE

EDITE PAR LA SARL EDIMARCOM-DIST
Au Capital de 100.000 DA

Direction - Rédaction - Administration
16, Bd Docteur Benzerdjeb - ORAN
Tél: 041 30 73 39 / Fax: 041 30 73 41
Président Directeur Général
Lazreug Mohamed

Directeur de la Publication
Abdellah BOUHALI

Directeur Technique
Benyoucef Mohamed

Conception PAO
Le Carrefour d'Algérie

Bureau de Mostaganem
Tél: 045 41 73 80

Impression Ouest

Société d'Impression de l'Ouest
Zone Industrielle - d'Es-Sénia

Diffusion Ouest: Le Carrefour d'Algérie

«Pour votre Publicité, s'adresser à:
L'Entreprise Nationale de Communication,
d'Édition et de Publicité» Agence ANEP
01, Avenue Pasteur Alger.

Tél: 020 05 20 91 / 020 0510 42
Fax: 020 05 11 48 - 020 05 13 45
02 05 13 77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz

ANEP ORAN

agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Siteweb: www.lecarrefouralgerie.dz
E-mail: lecarfouroran@yahoo.fr

Tous les manuscrits et les photos remis
au journal ne peuvent faire l'objet
d'aucune réclamation.

Les parcs nationaux algériens rayonnent sur Mars

Distinction historique et universelle

Par B.Habib

Les Algériens sont fiers et aux anges à la fois. Ils pourront voir désormais sur la télé les images splendides et les noms de leurs parcs et richesses naturels gravés noirs sur blanc sur des sites de la planète Mars. Ces espaces n'ont rien d'égalable ou de commun dans le monde. Ils sont une parfaite caricature ou une illustration de ce que le bon Dieu a décidé de créer sur la terre algérienne. C'est tellement beau sur Mars. Les futures générations algériennes auront-elles la chance de les visiter un jour par voyage sur cette planète? Qui sait? Quand des zones de Mars portent les noms de parc nationaux algériens cela constitue une immortalisation de l'espace naturel de l'Algérie. Vus en géo spatial ou par satellites à partir de Mars, les beaux paysages et parcs nationaux algériens qui ont une constellation universelle offrent une multitude de «fascinations» sans pareil au monde entier. Les parcs nationaux du Tassili N'Ajjer, du Djurdjura et du Ghoufi, célèbres pour leurs paysages à

couper le souffle et leur biodiversité unique, ont été intégrés à la nouvelle cartographie de la région martienne de Jezero, une initiative proposée par l'éminent physicien, Nouredine Melikechi. Ces parcs nationaux emblématiques du pays, résonnent désormais au-delà de notre planète. Cette distinction "historique et universelle" met en lumière la valeur inestimable des trésors naturels algériens, désormais immortalisés au-delà des frontières terrestres.

Désormais des sites de Mars sont baptisés au nom de parcs et vestiges historiques algériens. Une consécration qui vient à point nommé et qui met en lumière la richesse imparable des trésors naturels d'Algérie comme témoin de la mémoire et de l'histoire. "Nos parcs nationaux sont bien plus que des espaces naturels: ils incarnent notre mémoire collective et reflètent avec éclat la richesse de notre identité nationale. Leur inclusion dans la cartographie martienne est un hommage à notre Algérie éternelle, unissant symboliquement notre terre à celle de Mars," a déclaré le Professeur Melikechi. Ce spécialiste en

spectroscopie laser atomique et moléculaire a tenu également à remercier les équipes scientifiques impliquées dans les deux missions martiennes de la NASA, ajoutant "que par leur travail et appui, et celui de Jeffrey Schroeder du Jet Propulsion Laboratory, le patrimoine naturel algérien rayonne aujourd'hui dans l'univers". De son côté, l'ambassadeur de l'Algérie aux Etats-Unis, Sabri Boukadoum, a exprimé son admiration pour cette réalisation exceptionnelle. "Cette reconnaissance, inscrivant nos parcs nationaux sur la carte martienne, est une immense source de fierté pour l'Algérie. Elle symbolise non seulement la richesse et la diversité de nos paysages, mais aussi notre héritage culturel, un héritage à préserver et à célébrer", a-t-il affirmé. Le fait que des sites naturels d'Algérie aient une reconnaissance des astrophysiciens étrangers en expédition sur Mars relève tout simplement d'une grâce divine plus qu'elle ne l'est sur le plan de la promotion d'une Destination. Un moment fort historique qui rappelle si besoin est, l'importance cruciale de préserver nos paysages et notre biodiversité. Il invite chaque citoyen, en Algérie comme ailleurs, à redécouvrir ces joyaux naturels et à les protéger pour les générations futures. Cette reconnaissance exceptionnelle nous rappelle, aussi, l'importance de préserver nos paysages et notre biodiversité et invite chaque citoyen, en Algérie comme ailleurs, à redécouvrir ces joyaux naturels et à les protéger pour les générations futures. Elle inspire un engagement collectif à valoriser notre patrimoine inestimable tout en explorant de nouveaux horizons scientifiques. Les avancées des missions Curiosity et Perseverance de la NASA continuent d'émerveiller le monde, révélant des secrets fascinants de la planète rouge. Depuis leur arrivée sur Mars, ces rovers ont contribué à des découvertes majeures : la confirmation de l'existence passée d'eau par Curiosity et la recherche de signes de vie microbienne ancienne dans la région de Jezero par Perseverance, tout en préparant la collecte d'échantillons pour un retour sur Terre.

Point de Vue

Par A. Benabdellah
Jalildz62@gmail.com

Les parcs nationaux algériens rayonnent

Les parcs nationaux du Djurdjura (Kabylie), du Ghoufi (Aurès), du Tassili N'Ajjer (dans la wilaya de Tamanrasset) célèbres pour leurs paysages ayant acquis une réputation mondiale et leur biodiversité très spéciale, ont été intégrés à la nouvelle cartographie de la région martienne de Jezero. Cette initiative, rappelle-t-on, a été proposée par l'éminent physicien, algérien et chercheur à la Nasa, Dr Nouredine Melikechi. Nos parcs nationaux emblématiques du pays, source de fierté de chaque algérien, vont d'emblée résonner au-delà de la planète Terre. Une telle distinction universelle dans l'espace et historique dans le temps va, sans nul doute, mettre en lumière la valeur et les atouts inestimables des trésors naturels algériens, mal exploités notamment sur le plan touristique. Ils vont désormais être immortalisés jusqu'à hors des frontières terrestres. Le professeur Melikechi avait saisi cette occasion pour déclarer lors de cette initiative, unique dans l'Histoire du pays, que : "Nos parcs nationaux sont bien plus que des espaces naturels : ils incarnent notre mémoire collective et reflètent avec éclat la richesse de notre identité nationale. Leur inclusion dans la cartographie martienne est un hommage à notre Algérie éternelle, unissant symboliquement notre terre à celle de Mars." De son côté, l'ambassadeur de l'Algérie aux Etats-Unis, Sabri Boukadoum, a exprimé son admiration pour cette réalisation exceptionnelle, en mettant en exergue : "Cette reconnaissance, inscrivant nos parcs nationaux sur la carte martienne, est une immense source de fierté pour l'Algérie. Elle symbolise non seulement la richesse et la diversité de nos paysages, mais aussi notre héritage culturel, un héritage à préserver et à célébrer. "De notre côté, nous ne pouvons que profiter de cette occasion historique, afin de rendre un vibrant hommage au Pr Melikechi, qui n'a jamais oublié, en dépit de sa renommée et de son rang socioprofessionnel distingué à l'étranger, qu'il est et demeure toujours un Algérien et un pur produit de l'École algérienne, poste indépendante. L'Algérie aura besoin de ce genre d'initiatives qui pourraient bien impacter le secteur du tourisme qui serait dans une grande nécessité pour ces sortes de publicité indirecte. A rappeler que la meilleure chose caractérisant nos éminents scientifiques et intellectuels algériens installés sous d'autres cieux, dans plusieurs pays étrangers, c'est qu'ils demeurent intimement attachés à leur pays d'origine voire à leur patrie... le cœur bat la chamade dès qu'ils pressentent que le pays aura besoins d'eux. Saluons donc et continuons !

Directives du président de la République

Le Gouvernement examine les mesures opérationnelles

Le Premier ministre, M. Nadir Larbaoui, a présidé, mercredi, une réunion du Gouvernement consacrée à la mise en place des mesures opérationnelles permettant la pleine mise en œuvre des directives du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, assignées lors du dernier Conseil des ministres, notamment en ce qui concerne les préoccupations des citoyens et l'élaboration des plans d'actions sectoriels, a indiqué un communiqué des Services du Premier ministre, dont voici le texte intégral: "Le Premier ministre, Monsieur Nadir Larbaoui, a présidé, ce mercredi 27 novembre 2024, une réunion du Gouvernement consacrée à la mise en place des mesures opérationnelles permettant la pleine mise en œuvre des directives données au Gouvernement par monsieur le Président de la République lors du Conseil des ministres tenu le 24 novembre 2024, notamment en ce qui concerne les préoccupations des citoyens et l'élaboration des plans d'actions sectoriels en exécution du programme de réformes global et ambitieux décidé par monsieur le Président de la République. Et dans le cadre de la mise en œuvre des engagements de Monsieur le Président de la République visant à garantir la sécurité alimentaire, le Gouvernement a entendu une communication sur le programme national d'augmentation des capacités de stockage des céréales et les progrès réalisés dans la réalisation de nouvelles infrastructures pour l'augmentation des capacités nationales de stockage des céréales. Le Gouvernement a également mis en place les instruments d'encadrement pour le traitement de la question du foncier agricole, le financement des infrastruc-

tures de stockage agricole, ainsi que les viandes et l'alimentation du bétail, en coopération avec l'Union nationale des paysans algériens. Par ailleurs et dans le cadre de l'examen de la situation des services publics relevant des différents secteurs, le Gouvernement a entendu une communication sur les mesures prises pour l'amélioration et le développement des services publics dans le secteur de l'énergie, et qui ont permis d'atteindre un taux de raccordement quasi total aux réseaux de gaz et d'électricité, le développement de la distribution des produits pétroliers, ainsi que le déploiement d'efforts exceptionnels et continus pour le raccordement des périmètres agricoles à l'électricité, en exécution des directives de monsieur le Président de la République données à cet effet. Le Gouvernement a également entendu une communication sur le bilan de la campagne de lutte contre les feux de forêts 2024, ayant permis de passer en revue les principaux aspects des mesures et des démarches proactives adoptées par les pouvoirs publics pour la prévention et la lutte contre les incendies de forêt, dont il en ressort une baisse significative des superficies incendiées, de plus de 90% par rapport à l'année écoulée, ainsi que l'examen des moyens de préparation précoce pour l'amélioration des systèmes existants en prévision de la saison à venir. Enfin, le Gouvernement a examiné les moyens de renforcement du cadre réglementaire relatif à la Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie et aux Chambres de Commerce et d'Industrie, afin de l'adapter avec les exigences de la réalité économique et d'activer le rôle de ces mécanismes dans l'accompagnement de la dynamique de développement".

Droit des peuples à l'autodétermination

Forte présence de l'Algérie à la 48ème Eucoco

La forte présence de l'Algérie à la 48e Conférence européenne de soutien et de solidarité avec le peuple sahraoui (Eucoco), qui s'ouvre vendredi à Lisbonne (Portugal), reflète son engagement constant en faveur de la défense du droit des peuples à l'autodétermination, a affirmé le vice-président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Abderrezak Touati, qui conduit la délégation parlementaire algérienne à ces travaux. Outre 16 représentants des deux chambres du Parlement, la délégation algérienne compte des membres du Comité national algérien de solidarité avec le peuple sahraoui (CNASPS), et ce, dans le cadre du "soutien de l'Algérie aux causes de libération", a déclaré M. Touati à l'APS peu avant l'ouverture des travaux. Selon lui, la participation de la délégation parlementaire algérienne incarne les principes de l'Algérie qui reposent sur le respect des droits des peuples à l'autodétermination, mais aussi sa position constante en total accord avec "le droit international qui exige l'organisation d'un référendum dans les meilleurs délais afin de permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination". L'Algérie, sous la conduite du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, et conformément à ses principes intangibles, "soutient le peuple sahraoui dans sa lutte", a souligné le député. Et de préciser que les interventions de la délégation algérienne seront axées sur la valorisation des récents acquis obtenus par la cause sahraouie, notamment la décision adoptée par la 4e Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies chargée des questions politiques spéciales et de la décolonisation, lors de sa 79e session. Une décision abordant la question du Sahara occidental comme une question de décolonisation.

Pôle & Mic

Par B.Nadir

Sevrage tabagique, une bonne initiative !

Le service de Pneumologie du CHU de Beni-Messous ouvrira la semaine prochaine une consultation hebdomadaire d'aide au sevrage tabagique. Cette initiative, annoncée par le Dr Abdelhak Bougherara lors de «Novembre bleu», vise à accompagner les patients souhaitant arrêter de fumer, en les soutenant tout au long du processus de sevrage. Il a fait savoir que la décision d'arrêter de fumer doit être un «acte volontaire», expliquant que le suivi des patients sera «personnalisé, après évaluation du niveau de leur dépendance à la nicotine et qui déterminera la forme de traitement à préconiser», relaye l'APS. Précisant que la période de sevrage tabagique peut durer, selon les cas, jusqu'à deux ans, le spécialiste a indiqué qu'il (sevrage) peut se faire au moyen, entre autres, de thérapie cognitive et comportementale (TCC), ou de médicaments de substitution à la nicotine comme les patchs, pastilles, sprays. Le Dr Abdelhak Bougherara a mis en garde contre l'usage de la cigarette électronique, dont l'efficacité reste incertaine. Le Dr Sofiane Khaled, oncologue, a souligné l'importance de la prévention contre le cancer du poumon, en conseillant de ne jamais commencer à fumer. Il plaide pour intensifier les campagnes de sensibilisation, notamment dans les écoles, et déplore le non-respect des interdictions de fumer dans les lieux publics. La réduction des cancers du poumon et de la prostate en Algérie constitue un défi majeur de santé publique, selon des oncologues. Pr Siham Braikia insiste sur la lutte contre le tabagisme, principal facteur de risque du cancer du poumon, et recommande des campagnes de sensibilisation, des espaces non-fumeurs et des programmes scolaires. Elle évoque aussi les risques des substituts, comme le tabac chauffé, déconseillés par l'OMS. Adda Bounedjar, président de la Commission nationale de lutte contre le cancer, souligne que la lutte contre cette maladie concerne toute la société. L'Algérie enregistre entre 55.000 et 65.000 nouveaux cas par an, avec une hausse prévue de 50 % d'ici 2040. Le dépistage précoce et l'amélioration des soins sont essentiels pour réduire la mortalité. Le pays développe ses infrastructures avec 52 accélérateurs linéaires et prévoit 7 nouveaux centres de radiothérapie. La prévention, notamment contre l'obésité, reste cruciale.

Recensement économique national Réunion de coordination pour lancer la 2ème phase

Le ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, Tayeb Zitouni, a présidé, jeudi, une réunion de coordination consacrée aux préparatifs en prévision du lancement de la deuxième phase du Recensement économique national, a indiqué un communiqué de ministère. Lors de cette réunion, tenue au siège du ministère en présence de ses cadres centraux et des responsables de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI), le ministre a écouté un exposé sur le plan et les objectifs de la deuxième phase du Recensement économique national, présenté par le chargé de gestion de la CACI, selon la même source. Cette deuxième phase vise à "créer une base de données nationale précise couvrant toutes les activités économiques qui permettra de connaître l'état réel et les capacités de production de l'économie nationale", a expliqué M. Zitouni, soulignant que cette opération "s'inscrit dans le cadre du programme de Monsieur le président de la République visant à bâtir une économie forte et diversifiée reposant sur la bonne gouvernance et la planification durable". Le ministre a en outre indiqué que la deuxième phase du Recensement économique national sera pilotée par la CACI, en coordination avec les services extérieurs du ministère et les secteurs concernés. Au terme de la réunion, M. Zitouni a insisté sur "la nécessité pour l'ensemble des acteurs économiques de concourir au succès de cette opération", conclut le communiqué.

Modernisation de la gestion des finances publiques

Lancement de la première phase de déploiement du SIGB

Le ministère des Finances a annoncé, vendredi, le lancement de la première phase de déploiement du Système Intégré de Gestion Budgétaire (SIGB) dans le cadre de l'amélioration et de la modernisation de la gestion des finances publiques. Une réunion stratégique pour marquer le lancement de la première phase de déploiement de ce système a été présidée jeudi par le ministre des Finances, Laaziz Faid, au siège de son département ministériel, selon un communiqué du ministère.

Ce projet vise à moderniser la gestion des finances publiques, avec l'intégration du SIGB dans une première étape dans quatre régies clés du ministère. Il s'agit de la Direction générale des Douanes (DGD), de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité (DGTC), la Direction Générale du Budget (DGB) et de la Direction générale des Impôts (DGI). Les équipes du ministère, appuyées par l'équipe du Projet d'appui à la gestion des finances publiques et à la mobilisation des ressources domestiques en Algérie (PAGFAL), ont présenté l'architecture technique de ce système. Celle-ci est "structurée autour d'une infrastructure avancée

avec des serveurs certifiés, assurant des performances optimales et une sécurité renforcée pour les données financières". Le périmètre fonctionnel couvre les opérations de recettes (fiscales, douanières et domaniales) et de dépenses, intégrant toutes les phases d'exécution budgétaire : engagement, service fait, liquidation, mandatement et paiement. Aussi, une démonstration réelle du système, et ses différentes fonctionnalités a été effectuée, illustrant son efficacité et sa précision dans l'exécution des transactions financières. "Le SIGB, pivot dans la modernisation des finances publiques, constitue une réponse aux objectifs de renforcement de la discipline budgétaire, d'optimisation de l'utilisation des ressources publiques, d'amélioration de la transparence et d'efficacité des services publics, ainsi que celui de l'amélioration du climat des affaires", souligne le ministère. Il permettra, également, une meilleure gestion des budgets publics, basée sur les droits constatés, une sécurisation des données financières face aux menaces de plus en plus sophistiquées et enfin une intégration transparente entre les systèmes d'information, facilitant l'exécution des

recettes et des dépenses publiques, ajoute la même source. Le ministère a fait savoir que le déploiement progressif du SIGB qui se fera sur plusieurs étapes, s'étendra à d'autres structures et ministères. La première phase de déploiement du système portera sur l'intégration de toutes les régies du ministère des Finances. La deuxième phase portera sur l'extension du système aux ministères de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de l'Agriculture et des Travaux Publics. La troisième phase consiste, quant à elle, à la généralisation complète à l'ensemble des administrations publiques à horizon 2027. Le communiqué rappelle que "le SIGB a été hébergé sur le DATACENTER du ministère des Finances, une infrastructure moderne, certifié TIER 3, garantissant une disponibilité élevée, une sécurité optimale, et une évolutivité adaptée aux besoins croissants de l'administration". Cette action réaffirme l'engagement du ministère des Finances à "moderniser les processus de gestion budgétaire et comptable, en renforçant l'efficacité, la transparence et la performance des finances publiques", conclut le communiqué.

Sukuk souverains

Nouvel outil de diversification des sources de financement des infrastructures

Les Sukuk souverains introduits dans la Loi de finance 2025 sont un nouvel outil permettant de diversifier les sources de financement des projets d'infrastructures et de réduire la pression sur le Trésor public. Dans des déclarations à l'APS, des intervenants dans le domaine estiment que la nouvelle loi de finances, qui autorise le Trésor public à émettre des Sukuk souverains dans la Bourse d'Alger, permettra, entre autres, de moins recourir aux moyens de financement traditionnels, et d'attirer de nouveaux investissements, à travers le renforcement de l'inclusion financière et en s'appuyant sur les outils de la finance islamique.

Les "Sukuk souverains" sont des instruments financiers islamiques, qui reposent sur la copropriété des investisseurs sur les bénéfices des actifs ou des projets, au lieu de prêter de l'argent avec intérêt, comme c'est le cas avec les obligations conventionnelles. Dans ce contexte, le directeur général de la société de gestion de la Bourse des valeurs (SGBV), Yazid Benmouhoub, a mis en avant l'importance des Sukuk en tant que nouveau produit financier, qui constituera un outil supplémentaire de financement des investissements publics, permettant d'augmenter la valeur et le volume des échanges au niveau du marché des valeurs mobilières. Evoquant les mesures pratiques prises en prévision du lancement du marché des Sukuk souverains au niveau de la Bourse d'Alger, M. Benmouhoub a indiqué que le

nouveau règlement général de la Bourse, approuvé par la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (CO-SOB), offre la possibilité de créer ce marché, au côté du marché des obligations conventionnelles actuelles (obligations assimilables du trésor OAT et obligations d'entreprises), ajoutant que cela est aussi lié à "l'amendement du Code du commerce où les Sukuk sont clairement évoqués, de manière à permettre aux banques islamiques, aux institutions financières et aux compagnies d'assurance Takaful, de tirer parti de ce nouvel instrument, en investissant leurs épargnes". Il a également indiqué que la Bourse d'Alger était prête à lancer ce marché, dès l'approbation de l'amendement du Code de commerce, qui permettra également de mettre en place un marché de Sukuk destiné au financement des entreprises. Pour sa part, le président de la commission de la finance islamique au sein de l'Association des banques et des établissements financiers (ABEF), Sofiane Mazari, a estimé que l'autorisation d'émettre des Sukuk souverains dans le cadre de la loi de finances pour l'année 2025 "représente une étape cruciale pour soutenir les grands projets nationaux à travers des mécanismes innovants", soulignant que cela s'inscrit en droite ligne avec "la dynamique visant à renforcer le financement islamique en Algérie et à élargir la base des investisseurs". Selon M. Mazari, cette autorisation, qui témoigne de "l'engagement des pouvoirs

publics pour la concrétisation des réformes financières, de la transparence et de l'efficacité économique", permettra de mobiliser des financements conséquents pour des projets d'infrastructures essentiels, tels que les routes, les hôpitaux et les écoles, contribuant ainsi au développement économique et à la création d'emplois. Outre leur contribution à assurer la liquidité et à alléger la pression sur le Trésor public, les Sukuk souverains renforceront l'industrie bancaire islamique, un marché porteur en Algérie. M. Mazari a rappelé que la taille de ce marché est estimée à plus de 800 milliards de dinars, avec un taux de croissance de plus de 24% en 2023 par rapport à 2022. Pour sa part, le membre du HCl et expert en finance islamique, M. Mohamed Boudjellal, a souligné que l'importance de l'émission de ces Sukuk réside dans leur rôle en tant "qu'instrument de financement pour les projets d'infrastructures à caractère commercial de l'Etat, tels que la construction des aéroports, des ports, des autoroutes et d'autres projets générateurs de revenus". Cela s'inscrit dans le cadre "de la démarche de l'Etat pour promouvoir la finance islamique et atteindre l'inclusion financière en mobilisant davantage d'épargnes, dans le souci de parachever l'édifice institutionnel de l'industrie financière islamique et renforcer la structure de l'économie nationale, sans recourir à l'endettement extérieur que l'Algérie rejette pour préserver sa souveraineté économique", a-t-il ajouté.

Grippe aviaire

L'OMS appelle à renforcer la vigilance

L'Organisation onusienne de la santé (OMS) a appelé jeudi la communauté internationale à renforcer sa surveillance face à la grippe aviaire. Cette alerte survient après un 1er cas détecté chez un enfant aux Etats-Unis d'Amérique. «Nous avons constaté (...) un nombre croissant d'infections humaines par le virus H5N1 dans le monde entier, pas seulement aux Etats-Unis, au cours des dernières années», a déclaré Maria Van Kerkhove, l'épidémiologiste qui dirige le Département Prévention et préparation aux épidémies et pandémies de l'OMS, en conférence de presse. «Ce dont nous avons vraiment besoin au niveau mondial, aux Etats-Unis et ailleurs, c'est d'une surveillance beaucoup plus étroite des animaux, des oiseaux sauvages, des volailles, des animaux connus pour être touchés par l'infection, notamment les porcs

et les vaches laitières, afin de mieux comprendre sa propagation chez ces animaux», a-t-elle indiqué. La grippe aviaire A (H5N1) est apparue pour la 1e fois en 1996 mais, depuis 2020, le nombre des foyers chez les oiseaux a explosé et un nombre croissant d'espèces de mammifères ont été touchées. Des cas d'infection ont ainsi été détectés, mars dernier, dans plusieurs troupeaux de vaches laitières à travers les Etats-Unis. Les autorités sanitaires américaines estiment que le risque posé par le virus pour la santé publique est faible, mais ce risque est toutefois plus élevé pour les personnes exposées sur leur lieu de travail à des animaux d'élevage, notamment des vaches laitières, etc... Vendredi dernier, les autorités sanitaires américaines ont annoncé qu'un enfant avait été testé positif à la grippe aviaire, une première aux Etats-Unis. «En incluant

ce cas le plus récent, 55 cas humains de grippe aviaire (de sous-type) H5 ont été signalés aux Etats-Unis en 2024», selon les Centres de prévention et de lutte contre les maladies (CDC). Elle a appelé la communauté internationale à «redoubler d'efforts pour réduire le risque d'infection entre animaux, vers de nouvelles espèces et vers l'homme», grâce notamment aux dépistages et aux équipements de protection pour les travailleurs professionnels qui pourraient être exposés au virus. «Nous devons nous assurer qu'elles subissent des tests, qu'elles ont accès aux soins, afin d'atténuer toute propagation potentielle», a-t-elle dit. La responsable, qui a piloté la réponse technique de l'OMS face au Covid-19, a souligné «l'importance des efforts de préparation pour nous préparer à l'éventualité d'une pandémie de grippe».

Cadre de vie décent pour le citoyen

Un engagement concrétisé sur le terrain

Le médiateur de la République, Madjid Ammour, a affirmé, mardi à Ain Defla, que la garantie d'un cadre de vie décent est "un engagement concrétisé sur le terrain par la consécration du bien-être du citoyen". Garantir un cadre de vie décent est "un engagement qui a été concrétisé sur le terrain par la consécration du bien-être du citoyen", a déclaré M. Ammour à la presse lors d'une visite de travail dans plusieurs communes d'Ain Defla, ajoutant que la dignité du citoyen est "une ligne rouge". "Cette visite à Ain Defla nous a permis de faire le constat de la prise en charge des préoccupations des citoyens et de l'amélioration de leur cadre de vie", a-t-il dit. "Elle s'inscrit également dans le cadre des efforts visant la levée des obstacles qui entravent l'obtention de la plénitude des droits des citoyens, au titre de la mise

en œuvre des engagements du président de la République, M. Abdelmajid Tebboune, sur le terrain", a souligné le même responsable. Le médiateur de la République a rappelé, à ce titre, que toutes les réalisations accomplies à travers le pays, "sont une concrétisation de l'engagement du Président de la République". Il a aussi insisté sur l'impératif d'optimiser les performances de manière à garantir une "amélioration continue du service public au niveau de toutes les structures publiques". Ammour a affirmé dans ce contexte que "le droit du citoyen au service public n'est pas un slogan, mais un véritable engagement que toutes les institutions de l'Etat s'efforcent de consacrer". Ecoulant les préoccupations des citoyens, M. Ammour a estimé que les réalisations accomplies "ont eu un impact évident sur l'amélioration du cadre de

vie des citoyens". Il a relevé la nécessité d'un "suivi rigoureux des observations et des insuffisances enregistrées dans le registre des doléances, tout en œuvrant à y remédier pour assurer une amélioration permanente du service public". Ammour a examiné, à l'occasion, les registres des doléances, de même que l'état d'exploitation des applications électroniques y afférentes et des agents en charge à la direction des domaines de l'Etat, à la wilaya, et au siège de la commune d'Ain Beniane. Lors de sa visite à Ain Defla, le médiateur de la République a présidé la mise en service de plusieurs projets de développement, dont le jardin public de la cité Chellal, et le raccordement au gaz naturel de 424 foyers de la cité Feghailia-Chlef du chef lieu de wilaya, outre l'inauguration et inspection d'autres projets.

Détenus des établissements pénitentiaires

Poursuite des efforts pour favoriser leur réinsertion sociale

Le directeur général de l'Administration pénitentiaire et de la réinsertion, Saïd Zerb, a mis en avant, mercredi à Alger, la poursuite des efforts visant à améliorer les conditions des détenus dans les établissements pénitentiaires, à les accompagner et à favoriser leur réinsertion sociale, soulignant le rôle de la société civile dans ce processus. Lors d'un colloque national organisé sur le thème: "La réinsertion sociale des détenus et le rôle des organismes de l'Etat et des organisations de la société civile", en collaboration avec le Programme des Nations unies pour le développement, M. Zerb a affirmé dans une allocution prononcée en son nom par le directeur des conditions de détention, Benaïssa Ali, que "les avancées enregistrées dans le secteur pénitentiaire au cours des dernières années sont le fruit des efforts de l'Etat qui a mobilisé des ressources humaines et matérielles pour son développement à tous les niveaux". Il a souligné, dans ce sens, que "l'Algérie a

procédé à une révision des textes législatifs et réglementaires et à la construction d'établissements pénitentiaires conformes aux normes internationales", tout en œuvrant à "garantir une prise en charge sanitaire, psychologique et un accompagnement social des détenus". Le responsable a évoqué le partenariat en cours avec le PNUD à travers un troisième projet lancé en 2023 et prévu jusqu'en 2027, doté d'un financement de "plus de 1,7 millions de dollars. Ce projet vise à soutenir les efforts du secteur et à développer des approches et des mécanismes de coordination pour préparer la sortie des détenus et assurer un suivi post-libération. Soulignant le rôle des associations dans l'accompagnement des détenus et leur réinsertion sur le marché du travail, notamment après avoir purgé leur peine, M. Zerb a précisé qu'au cours de cette année, "pas moins de 2.160 activités ont été organisées en collaboration avec les associations, comprenant des formations professionnelles,

des activités sportives, des campagnes de sensibilisation, ainsi que des conférences sur les dangers des fléaux sociaux". De son côté, la représentante du PNUD en Algérie, Mme Meriem Alaoui, a salué l'expérience algérienne "dans l'accompagnement des détenus et leur assistance pour une réinsertion sociale et professionnelle", mettant en avant "la poursuite de la collaboration avec la Direction générale de l'Administration pénitentiaire et de la réinsertion, dans le but d'élargir la réinsertion à de nouvelles catégories de détenus". Les participants à ce colloque, dont les travaux seront clôturés jeudi, ont évoqué les moyens d'intensifier les efforts des institutions étatiques et des organisations de la société civile, ainsi que des mécanismes pour améliorer leur efficacité pendant la détention et après la libération des détenus, à travers le renforcement de la coordination entre les différents acteurs et la mise en place de réseaux de soutien communs et performants.

Improperes à la consommation

Deux quintaux de viande et de poisson avariés saisis à Sidi Bel Abbès

Dans le cadre de leur mission de protection de la santé publique, les services de la police de la sûreté de wilaya de Sidi Bel Abbès, en collaboration étroite avec les agents du commerce et les services vétérinaires, ont procédé à une vaste opération de contrôle au sein des boucheries et poissonneries de la ville, selon un communiqué des services de la police. Les résultats de ces contrôles sont alarmants. Pas moins de deux quintaux de viande, d'abats et de poisson, jugés impropres à la consommation, ont été saisis et détruits au centre d'enfouissement technique. Ces produits, qui présentaient des anomalies et ne respectaient pas les normes d'hygiène et de conservation, mettaient en danger la santé des consommateurs. Les contrôles ont révélé de nombreuses infractions commises par certains commerçants, à savoir de la viande avariée, des conditions d'hygiène déplorable, la non-conformité des produits... Face à ces pratiques illégales, les autorités ont décidé de sévir. Les boucheries et poissonneries incriminées ont été fermées administrativement et leurs propriétaires seront présentés devant la justice. Cette opération de grande envergure démontre la détermination des autorités à lutter contre les fraudes alimentaires et à protéger les consommateurs. Les services de police rappellent l'importance de la vigilance et invitent les citoyens à signaler tout cas suspect en contactant les numéros verts mis à leur disposition. Il est à rappeler que la consommation de produits alimentaires avariés peut entraîner de graves conséquences pour la santé, allant de simples intoxications alimentaires à des maladies plus graves. A cet effet, cette saisie massive de viande et de poisson avariés est un rappel de l'importance des contrôles sanitaires et de la nécessité de renforcer la surveillance des commerces alimentaires. Les autorités appellent tous les acteurs de la chaîne alimentaire à redoubler de vigilance pour garantir la sécurité des consommateurs. **Mohamed Nouar**

**Accidents de la route
41 morts et 193 blessés
en une semaine**

Les services de la Gendarmerie nationale ont enregistré, au niveau de leurs territoires de compétence, 41 morts et 193 blessés dans 144 accidents de la route survenus au cours de cette semaine. Dans une déclaration à l'APS, jeudi, le chargé de communication au Centre d'information et de coordination routière du Commandement de la Gendarmerie nationale, le Sergent-chef Abdelhamid Amrani, a indiqué que le facteur humain était "la principale cause de ces accidents en raison du non-respect du code de la route", soulignant que "120 accidents ont été provoqués par les conducteurs, dont 29 sont dus à l'excès de vitesse, 16 à l'inattention, 12 à la conduite à gauche et 11 au non-respect de la distance de sécurité, tandis que 22 accidents ont été causés par des piétons". "Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Bouira (10 accidents), suivie des wilayas de Djelfa (9 accidents), Ain Defla (6) et Alger et Boumerdès (5 accidents chacune)", a-t-il précisé. Selon le même responsable, le bilan fait ressortir une baisse du nombre d'accidents (-16), de décès (-6) et de blessés (-53) par rapport à la semaine précédente. Dans ce cadre, le Sergent-chef Amrani a appelé les usagers de la voie publique au respect du code de la route, de la distance de sécurité, des règles de priorité et de la signalisation.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

ولاية غليزان

مديرية التقنين والشؤون العامة

مصلحة الشؤون القانونية والممارسات

رقم / م.ت.ش.ع.م.ش.ق.م. 2024/م

2024

قرار رقم 188/2024 المؤرخ في 17 نوفمبر 2024
بمقتضى فتح تحقيق مسبق للتصريح بالمنفعة العمومية لعملية نزع الملكية
لقائدة مديرية الري للولاية لمشروع إنجاز محيط السقي بوايزان انطلاقا من محطة التطهير لمدينة مازونة

إن وادي ولاية غليزان

- بمقتضى الأمر رقم 58/75 المؤرخ في 1975/09/26 والمتضمن القانون المدني المعدل والمتمم
- بمقتضى القانون رقم 09/84 المؤرخ في 1984/02/04 المتضمن التنظيم الإقليمي للبلاد المعدل والمتمم
- بمقتضى القانون رقم 25/90 المؤرخ في 1990/11/18 المتضمن التوجيه العقاري المعدل والمتمم
- بمقتضى القانون رقم 29/90 المؤرخ في 1990/12/01 المتعلق بالتهيئة والتعمير المعدل والمتمم
- بمقتضى القانون رقم 30/90 المؤرخ في 1990/12/01 المتعلق بالأحكام الوطنية المعدل والمتمم
- بمقتضى القانون رقم 11/91 المؤرخ في 1991/04/27 المحدد لقواعد نزع الملكية من أجل المنفعة العمومية
- بمقتضى القانون رقم 10/11 المؤرخ في 2011/06/22 المتعلق بالبلدية المعدل والمتمم
- بمقتضى القانون رقم 07/12 المؤرخ في 2012/02/21 المتعلق بالولاية
- بمقتضى المرسوم الرئاسي المؤرخ في 2024/01/02 المتضمن تعيين السيد سامي مجوبي بصفته واليا لولاية غليزان
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 186/93 بتاريخ 1993/07/27 الذي يحدد كيفية تطبيق القانون رقم 11/91
المؤرخ في 1991/04/27 المذكور أعلاه .

- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 215/94 المؤرخ في 1994/07/23 الذي يضبط أجهزة الإدارة العامة للولاية وهياكلها .
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 265/95 المؤرخ في 1995/09/06 الذي يحدد صلاحيات مصالح التقنين والشؤون العامة والإدارة
الحلجية وقواعد تنظيمها و عملها

- بناء على محضر متابعة المؤرخ في 2024/10/23 المتضمن عدم الإقراض بالراضى لقطعة الأرضية الخاصة بالمشروع
- بناء على مقرر تسجيل العملية رقم 338 المؤرخ في 2024/05/16
- بناء على مسطوط الرضعية للقطعة الأرضية للمشروع
- بناء على الإرسال رقم 4029 المؤرخ في 2024/10/28 الصادر عن مديرية الري
بإقتراح من السيدة / مديرية التقنين والشؤون العامة

بمقرر مالي :

المادة الأولى : يفتح التحقيق المسبق للتصريح بالمنفعة العمومية لعملية نزع الملكية لقائدة مديرية الري لمشروع إنجاز محيط السقي بوايزان
إنطلاقا من محطة التطهير لمدينة مازونة

المادة 02 : توكل مهمة فتح التحقيق المسبق المذكور بالمادة الأولى أعلاه إلى اللجنة المشكلة من السادة المحافظين المحققين الآتية أسمائهم :
- غالي منور ، مهندس رئيسي في الموارد المائية رئيسا
- مزدك أحمد ، رئيس المهندسين في الأشغال العمومية عضوا
- شداد عبد القادر ، رئيس القسم الفرعي لمازونة عضوا

المادة 03 : تجتمع اللجنة بمقر بلديات واريان ، مازونة ويكفل رؤساء المجالس الشعبية لبلديات واريان ، مازونة بوضع مكتب محضر تحت تصرفهم
لتصديقهم من القيام بالتحقيق المسبق

المادة 04 : تضع لجنة التحقيق المسبق للتصريح بالمنفعة العمومية وثائق التحقيق وكذا سجل التحقيق ومخطوط الرضعية للمشروع المذكور أعلاه بمكتب
محضر لهذا الغرض ببلديات مازونة ، واريان لتسكين الجمهور من الإطلاع على محتوياته وتسجيل ملاحظاتهم في السجل أو تبليغها كتابيا
ويمكن لأعضاء لجنة التحقيق سماع أي شخص يمكن أن يساهم في إعطاء معلومات مفيدة عند إستشارته

المادة 05 : تحدد مدة التحقيق المسبق بحسب خمسة عشرة (15) يوما متتالية ابتداء من تاريخ تبليغ القرار ، ويمكن للمواطنين الإطلاع على الملف
المتعلق بالمشروع على مستوى المكتب المختص لذلك ، وهذا خلال أيام الأسبوع بداية من الساعة التاسعة (09 : 00) صباحا إلى
غاية الساعة الرابعة (16 : 00) مساء ماعدا أيام العطل القانونية

المادة 06 : يسهل الهدف من المشروع إلى إعادة إستعمال المياه المعالجة بمحطة التطهير بوازونة لسقي الأراضي الواقعة بإقليم بلدية واريان على
مساحة 100 هكتار أي حوالي 8748 مط

المادة 07 : عند إنتهاء مدة التحقيق المذكور في المادة الخامسة من هذا القرار ، يعلق السجل ويخص أعضاء لجنة التحقيق المسبق بالملاحظات المدونة
في السجل ويحورون تقريرا يدرسون من خلاله رأيهم بصريح العبارة في إثبات المنفعة العمومية لهذا المشروع

المادة 08 : يرسل ملف التحقيق المسبق للسيد / وادي الولاية (مديرية التقنين والشؤون العامة) خلال مدة لاتتجاوز خمسة عشر (15) يوما
ابتداء من تاريخ إنتهاء مدة التحقيق المسبق

المادة 09 : يجب أن يكون قرار فتح التحقيق المسبق وقبل خمسة عشر (15) يوما من تاريخ فتح التحقيق
- مشهورا بمقر بلديات واريان ، مازونة

- منشور في جريدتين يوميتين وطنيتين لمدة 03 أيام متتالية على حساب (مديرية الري) المستفيدة من عملية نزع الملكية من أجل
المنفعة العمومية لإنجاز المشروع المذكور أعلاه

المادة 10 : يكلف السادة الأمين العام للولاية ، مديرية التقنين والشؤون العامة ، مدير الري ، مدير أملاك الدولة
مدير مسح الأراضي والمخطط العقاري ، مدير المصالح الفلاحية ، مدير الأشغال العمومية
أمين خزينة الولاية ، المراقب الميزانياتسي ، رئيس دائرة مازونة ، رئيس دائرة وادي رهيو ، رؤساء المجالس الشعبية
بلديات مازونة . واريان ، المحافظين المحققين كل فيما يخصه بتنفيذ هذا القرار

المادة 11 : سيدرج هذا القرار ضمن نشرة القرارات الإدارية للولاية

الوالي

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE RELIZANE
DAIRA DE SIDI M'HAMED BENALI
COMMUNE DE BENI ZENTIS
Numéro d'Immatriculation Fiscal : 0984305142517

Appel d'Offres National Ouvert Avec Exigence de Capacités Minimales
N°: 06/2024

Le président de l'assemble populaire communale de BENI ZENTIS, lance un avis d'appel d'offres nationale
ouvert avec exigence de Capacités minimales pour:

Projet : Réhabilitation Du Chemin Reliant RN 90 et Douar Ouzazaa
Sur 1500 ML Commune de Beni Zentis

Les entreprises qualifiées en domaine Travaux public activité principale - catégorie Quatre (04) et plus peuvent
retirer le cahier des charges auprès le lien électronique sur la page officielle de la commune de Beni Zentis Wilaya de
Relizane sur réseaux social « Facebook » (الصفحة الرسمية لبلدية بني زنتيس ولاية غليزان). Les Offres doivent être déposées
accompagnées des pièces suivantes :

A- Dossier de Candidature Contient

- La déclaration de candidature dument remplie signée et paraphée
- La déclaration de probité, dument remplie signée et paraphée
- Dépôt de comptes sociaux pour personnes morales (pour les sociétés SARL.EURL.....).
- Extrait de Registre de commerce électronique (en domaine travaux public).
- L'identification fiscale .
- Le certificat de qualification et classification professionnelles en cours de validité, activité principale Travaux public
Catégorie Quatre (04) ou plus.
- Extrait de rôle apuré ou avec échéancier (en cour de validité)
- Les références bancaires.
- Un extrait du casier judiciaire (en cour de validité)
- Statut de l'entreprise pour les sociétés (SARL.EURL.....).
- Attestations de mise à jour CNAS, CACOBATH, CASNOS.(en cour de validité)
- Attestation de bonnes exécutions délivrées par les maitres d'ouvrages.
- Les bilans fiscaux de l'entreprise des trois (03) dernières années (2021-2022-2023) visé par les services des impôts .
- les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise .

B - L'offre Technique Contient :

- Le Cahier des Charges portant à la dernière page la mention manuscrite (lu et accepté)
- La déclaration à souscrire dument remplie signée et paraphée . - Un mémoire technique justificatif .
- Etat des moyens humains à mettre dans le projet , justifie par les diplômes et les affiliations déclarés à la CNAS .
- Etat des moyens matériels à mettre dans le projet , dument justifiés par carte grise ou factures d'achat et assurances .
- Délai et Planning d'exécution des travaux suivant les délais proposés - PV de visite de lieux .

C - L'offre Financier Contient :

- o Lettre de Soumission (Remplie, datée, signée et cachetée par le soumissionnaire).
- o Bordereau des Prix Unitaires rempli, daté, signé et cacheté par le soumissionnaire.
- o Devis Quantitatif & Estimatif rempli, daté, signé et cacheté par le soumissionnaire.

Les entreprises peuvent téléchargé et retirer le cahier des charges à compter de la première parution de lavis d'appel
d'offres dans les journaux nationaux quotidiens

La durée de la préparation des offres est limitée de Quinze (15) jours à compter de la première parution de lavis
d'appel d'offres dans les journaux nationaux quotidiens

Les Soumissions doivent être établies dans trois enveloppes (dossier de candidature- offre technique - offre
Financière) déposées dans une enveloppe extérieure, cette dernière devra être totalement anonyme et contiendra
notamment les mentions suivantes : "à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres

Appel d'offre National N° 06/2024 a ne pas ouvrir " + Intitulé de Projet

Le jour de dépôt des offres correspond au dernier jour de la préparation des offres, si ce jour coïncide avec un jour de
férie ou un jour de repos légal le jour de dépôt des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant .

L'heure limite de dépôt des offres est fixée avant 14 :00 h le même jour de dépôt des offres.

La date d'ouverture des plis se fera le même jour de dépôt des offres à 14 :00 h.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis qui aura lieu le dernier jour à 14:00h
au niveau du siège de l'APC de BENI ZENTIS.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite
de dépôt des offres.

Le Président de l' APC

LE CARREFOUR D'ALGÉRIE ANEP N° : 2431014898 01.12.2024

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE RELIZANE
DAIRA D'AMMI-MOUSSA
COMMUNE D'EL-OULDJA

CODE FISCALE : 098448365143118

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°05/2024

Le président de l'Assemblée populaire communale de la commune d'El-Ouldja Lance un appel d'offres ouvert avec
exigence de capacités minimales pour réaliser le projet suivant :

TRAVAUX DES VOIRIES + L'ECLAIRAGE PUBLIC TECHNIQUE LED A LA CITE CHAHID BAHAR BETTAYEB
COMMUNE EL OULDJA

Les entreprises intéressées par le présent avis d'appel d'offre sont :

- ✓ Les entreprises qualifiées en Travaux Publics activité principale catégorie CINQ (05) ou plus+ code d'activité de
l'éclairage public

- ✓ ayant une moyenne de chiffre d'affaire des trois dernières années(2021-2022- 2023)40.000.000,00 DA et plus,

- ✓ ayant réalisé au moins deux (02) projets de même nature (1000 tonnes et plus en BB Par Projet pendant les 05
dernières années) justifiés par des attestations de bonne exécution en cours de validité

Les soumissionnaires peuvent télécharger le cahier de charge en consultant la page officielle

(Facebook) de la commune d'EL-OULDJA. ولاية غليزان.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et
cachetées, indiquant, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre
technique » et « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et
anonyme, comportant la mention

à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres

appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N°05/2024

TRAVAUX DES VOIRIES + L'ECLAIRAGE PUBLIC TECHNIQUE LED A LA CITE CHAHID BAHAR BETTAYEB
COMMUNE EL OULDJA

à M' le président de l'assemblée populaire communale de la commune d'el-Ouldja (w) de Relizane
bureau des marches

Le délai de préparation des offres est fixé à quinze (15) jours à compter de la première publication de l'annonce dans la
presse

Les offres doivent être déposées le dernier jour de la préparation des offres avant 13 :30h

Si ce jour coïncide avec un jour férie ou un jour de repos légal ,le délai de préparation des offres sera prolongé jusqu'au
jour ouvrable suivant

Les soumissionnaires resteront engager par leurs offres pendant une durée de 90 jours +le délai de préparation des offres
à compter de la date de dépôt des offres

cette annonce est considérée comme un appel aux soumissionnaires à assister à la séance d'ouverture des offres qui a été
fixée le dernier jour pour le de dépôt des offres à 14 heures

Le Président de l' APC

LE CARREFOUR D'ALGÉRIE ANEP N° : 2431014899 01.12.2024

LE CARREFOUR D'ALGÉRIE ANEP N°2431014775 01.12.2024

Gares ferroviaires et trains

Des espaces de découvertes et de tourisme

Par B.Habib

Entre trains et tourisme il existe un dénominateur commun qui s'appelle expéditions. Y en a-t-il vraiment à Oran ? Les Gares ferroviaires d'Oran classées patrimoine culturel national et dont la construction remonte à 1908 ou encore celles de Tlélat et Zahana sont un splendide gisement d'expéditions par trains et de tourisme ferroviaire dans la wilaya d'Oran encore s'il en existe. Le développement et la modernisation des réseaux routiers et aériens dans la wilaya d'Oran ont pratiquement mis en minorité le transport des touristes par train et les découvertes par les expéditions des faces cachées du patrimoine naturel et forestier riche des environnements immédiats. Voyager en train procure certes des plaisirs inouïs mais il contribue également aux expériences et itinéraires nouveaux pour les touristes. Au-delà de l'aspect primordial qui fait d'une gare ferroviaire une plaque tournante de transit de voyageurs, il apparaît formellement que c'est aussi un espace de découvertes d'horizons, de paysages et de sites historiques



jusqu'à-là occultés. Selon des chercheurs, il y aurait au moins 20 plus beaux sites de découvertes de vieilles constructions coloniales par train, entre Oran et des wilayas limitrophes, comme SBA et dont la plupart sont enfouis dans les forêts et les bois massifs y afférent encore qu'il faudra les atteindre par route. Il en découle que le train constitue un moyen pratique efficace pour le tourisme et les expéditions à destination des étudiants chercheurs spécialistes de la nature. Quels sont les meilleurs voya-

ges par train à partir d'Oran ? Les spécialistes des découvertes de richesses naturelles ne sont pas dupes de suggérer un «Ushuaia» ou «National Géo» du tourisme des trains, et ils n'ont pas tort puisque cela contribue à faire connaître et promouvoir les meilleures destinations de la wilaya vues par trains. Malheureusement on n'en est pas encore à ce niveau de maturation et d'innovation qui pourtant n'exige pas beaucoup de moyens parce qu'il suffit peu de volonté pour y croire dur comme fer.

Séminaire de haut niveau sur la paix et la sécurité en Afrique

Oran abrite la 11ème session

La ville d'Oran abritera, les 1 et 2 décembre 2024, les travaux de la 11ème session du Séminaire de haut niveau sur la paix et la sécurité en Afrique, qui s'impose aujourd'hui comme une plateforme incontournable de discussion et de réflexion sur les questions de paix et de sécurité sur le continent africain, a indiqué, mercredi, un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines. Créé en 2013, à l'initiative de l'Algérie, le Séminaire s'est imposé comme la principale tribune de coordination entre les trois membres africains au sein du Conseil de sécurité (A3) et les membres du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), dans l'objectif de défendre les positions africaines communes et de renforcer une diplomatie africaine unie et influente. Cette session verra la participation des membres du CPS de l'UA, des membres africains sié-

geant, des membres entrants et sortants au Conseil de sécurité, en sus de la République coopérative du Guyana, représentant l'Amérique latine et les Caraïbes au Conseil de sécurité au sein du mécanisme A3+1, outre la Commission de l'UA, l'ONU, ainsi que les amis et partenaires du Séminaire. L'Algérie s'acquiesce, à cette session, d'un double rôle en sa qualité de pays hôte et initiateur de ce Séminaire et en tant que membre au sein du Groupe africain (A3) au Conseil de sécurité pour la période 2024-2025.

Ce Séminaire reflète l'engagement ferme de l'Algérie en faveur du renforcement de l'action africaine commune en vue de trouver des solutions africaines aux défis africains, à même de lui offrir l'opportunité de consolider les efforts visant à renforcer le bloc africain au sein des instances internationales multilatérales. La 11e session abordera nombre de thématiques de grande importance, dont : le renforcement de

la coordination entre le CPS de l'UA et les trois membres africains au Conseil de sécurité, en vue de faire entendre la voix de l'Afrique auprès de cette instance et défendre avec efficacité les positions africaines communes autour des questions relatives à la paix et à la sécurité, outre la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, à travers le renforcement des capacités intégrées des Etats africains en vue de faire face à ces défis, en focalisant sur le rôle du Centre de l'Union africaine pour la lutte contre le terrorisme (AUCTC), à l'occasion du 20e anniversaire de sa création. Il s'agit aussi de débattre des modalités de la mise en œuvre du "Pacte pour l'Avenir", adopté par l'Assemblée générale (AG) de l'ONU en septembre dernier, notamment en ce qui a trait à la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU et à l'activation de la résolution 2719 du Conseil de sécurité sur le financement des opérations d'appui à la paix menées par l'UA.

Musée «Ahmed Zabana» d'Oran

Exposition en hommage à l'artiste-peintre Mekki Abderrahmane

Le Musée national public "Ahmed Zabana" d'Oran a inauguré, jeudi soir, une exposition en hommage à l'artiste-peintre Mekki Abderrahmane, à l'occasion du premier anniversaire de sa disparition, survenue le 27 novembre 2023. Cette exposition comprend 53 œuvres, illustrant les principales thématiques et techniques de l'artiste tout au long de sa carrière, notamment ses explorations des peintures à l'huile. Cette exposition a pour but de valoriser l'œuvre de Mekki Abderrahmane, un artiste qui a consacré sa vie à l'art pictural.

L'événement permet de découvrir son approche abstraite et l'impact de sa vision artistique unique, où le mouvement de son pinceau et l'harmonie des couleurs occupent une place centrale. Il s'agit également de célébrer son héritage et de faire connaître son rôle important dans la scène artistique locale et internationale. Mekki Abderrahmane a étudié à l'Ecole des Beaux-arts d'Oran, puis à Alger et à Paris, où il a affiné ses compétences. Il a enseigné pendant plus de quarante ans, formant de nombreux artistes et a également dirigé l'Ecole régionale

des Beaux-arts d'Oran de 1992 à 2021. Le défunt artiste-peintre a participé à des expositions en Algérie et à l'international, avec des œuvres présentées en Egypte, en Tunisie, en France et en Belgique. En plus des œuvres exposées, le Musée conserve deux œuvres offertes par l'artiste en 1991 et 1993. Cette exposition, qui a vu la présence des amis de l'artiste et des amoureux de l'art pictural, rend hommage à un artiste qui a marqué son époque et continue d'inspirer de nouvelles générations de peintres, indique-t-on.

Pour leur durabilité face aux changements climatiques
L'importance du suivi phytosanitaire des oliviers soulignée

Des spécialistes ayant pris part à une rencontre de vulgarisation et de sensibilisation organisée à Misserghine (Oran) sur le thème la "lutte contre les insectes ravageurs et les maladies des oliviers", ont mis en relief l'importance du suivi phytosanitaire des oliviers pour préserver leur durabilité, notamment dans le contexte des changements climatiques. La directrice de la Station régionale de protection des végétaux (SRPV), Mme Chaber Yahiaoui Dalila, a déclaré que l'Etat accorde un intérêt particulier à la plantation des oliviers, considéré non seulement comme un produit économique mais aussi comme partie intégrante du patrimoine culturel et social. Mme Chaber a exhorté les agriculteurs à suivre l'évolution et la "santé des oliviers" afin de préserver la filière, notamment dans le contexte du dérèglement climatique. Les professionnels de la filière oléicole sont tenus de se conformer au protocole de traitement et suivre les conseils qui leur sont prodigués par la Station, en cas d'une éventuelle maladie pouvant impacter la production et la qualité du produit, a affirmé la responsable, lors de cette rencontre, organisée à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de l'olivier coïncidant avec le 26 novembre de chaque année. La station offre des conseils sur l'utilisation appropriée des pesticides, incluant les dosages et les équipements de protection, a relevé la directrice de la SRPV qui couvre les wilayas d'Oran et Aïn Temouchent. Ces pratiques garantissent la qualité des olives et la sécurité des consommateurs, a-t-elle soutenu. M. Rabahi Boubekeur, conseiller en agriculture, a mis en avant l'importance de stratégies telles que l'arrachage des arbres malades, le reboisement rationnel et l'utilisation de techniques modernes d'irrigation pour améliorer le rendement. L'association féminine "Main dans la main" a présenté les contributions des femmes rurales à la plantation et à la transformation des olives, y compris leur utilisation dans des produits biologiques et cosmétiques.

CHUO

Plus de 300 participants aux 18èmes entretiens

Plus de 300 participants entre médecins spécialistes, généralistes, paramédicaux, médecins internes et résidents des différents établissements hospitalo-universitaires du pays prennent part aux 18èmes entretiens du Centre hospitalo-universitaire (CHU) d'Oran, ouvert jeudi après-midi à Oran. Organisés par le CHU d'Oran en partenariat avec la Faculté de Médecine d'Oran, cette manifestation de 2 jours, dont le thème choisi pour cette année concerne "La morbi-mortalité hospitalière", sera l'occasion de partager, discuter et mettre en perspective les dernières avancées de la médecine dans le pays et à l'étranger.

Au programme de cette édition, des sessions plénières et interactives (en oncologie, pied diabétique, urgences médico-chirurgicales, maladies cardio-vasculaires et métabolisme, entre autres), mais aussi des ateliers pratiques, des symposiums, et des sessions e-posters. A ce titre, Le président de ces journées, Abdemadjid snouber, également chef de service de Pneumologie au CHU d'Oran, a indiqué que ces journées ont pour objectif de permettre à la communauté hospitalo-universitaire d'échanger, renforcer les liens et la collaboration interservices, en plus de fluidifier les différents parcours de soins à travers un programme scientifique riche et ambitieux et la discussion pluridisciplinaire. C'est également un espace de communion, de partage, de communication et de formation de nos jeunes médecins, étudiants, internes, résidents, assistants, maîtres assistants, thésards (étudiants en doctorat), rangs magistraux et personnels paramédicaux.

Chlef

Un taux de raccordement gazier de 72% à fin novembre 2024

Selon le directeur de l'énergie et des mines de la wilaya de Chlef, M.Omar Douidi, durant l'année 2023 écoulée et depuis l'application à la lettre des directives et instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui a insisté pour que même les zones les plus lointaines en zones rurales soient touchées par les raccordements au gaz naturel pour qu'aucun citoyens, soit-il en zone rurale ou en zone urbaine, ne soit privé du développement national pour l'amélioration de ses conditions de vie. Cela étant, la wilaya de Chlef a connu durant l'année 2023 une amélioration sensible en matière de raccordement des logements en gaz naturel à travers les 35 communes que compte la wilaya de Chlef, l'effort consenti en 2023 par les pouvoirs publics et la société de distribution de l'électricité et du gaz s'est traduit sur le terrain par le raccordement de 5.579 logements ayant nécessité 316,85 km de réseau de raccordement pour un montant de 1370 millions de dinars et toujours en 2023, il a été raccordé sur budget de wilaya 1114 logements en zones rurales pour un montant de 83,24 millions de dinars, des réalisations de raccordements de gaz naturel en 2023 au terme desquelles le taux de raccordement en gaz naturel fut augmenté à 68,98% au 31 décembre 2023. En 2024, affirmera Mr Douidi, un saut majestueux fut réalisé, il a consisté en la hausse du taux de raccordement à 72%, un taux plus élevé que celui du taux national et cela sans compter les 3000 logements à Boukadir qui sont en cours de raccordement et pas seulement à Boukadir, ajoute Mr Douidi.

A. BOUKHTACHE

Chlef

Les citoyens d'El-Hassania et de Hay Nasr souffrent le calvaire du manque de transport

Les citoyens de la localité d'El-Hassania, habitant les 2.500 logements AADL, dans la commune du chef-lieu de wilaya ainsi que ceux de Hay Nasr-Radar où se concentrent des centaines de chalets, ont interpellé le maire de la commune de Chlef, Mr Abed Boumèdiène, au sujet d'un problème de transport urbain, au niveau des deux Hay qui ne sont desservis que par un bus, chacun, ce qui est très insuffisant au vu du nombre impressionnant d'élèves scolarisés au centre-ville de Chlef et aussi de travailleurs qui sont tenus chaque matin de rejoindre leurs postes de travail hors de leurs quartiers, un calvaire enduré au quotidien qui les a contraints à la marche à pied ou à prendre un taxi; un fait inadmissible qui est celui d'un seul bus pour chaque hay alors qu'il faudrait au moins 03 pour chaque quartier pour permettre aux citoyens de se déplacer aisément sans faire la marche à pied, sans avoir besoin de prendre un taxi et sans faire de l'auto-stop. Ces citoyens souffrent le calvaire depuis plus d'une décennie, sans que les responsables locaux n'aient encore trouvé un salut à ce problème qui perdure dans le temps. Jusqu'à quand, disent les citoyens des deux hays, devons nous souffrir?

A. BOUKHTACHE

Adrar

08 bus de transport scolaire et autres équipements affectés aux zones enclavées

Une flotte de huit (8) bus et un lot de camions, de citernes et d'autres équipements, ont été remis jeudi à certaines communes de la wilaya d'Adrar, dans le but d'améliorer les conditions de scolarisation et prendre en charge les questions liées à l'environnement, a-t-on appris des organisateurs. S'exprimant lors de la cérémonie de remise de ces équipements, qui a eu lieu au siège de la wilaya, le wali d'Adrar, Ali Bouguerra, a mis l'accent sur l'entretien et la maintenance des équipements en vue de leur bonne exploitation. Ces équipements consistent, outre les bus scolaires, en des camions et des citernes remis à l'établissement public de gestion des centres d'enfouissement technique (CET) et à l'antenne locale de l'Office national de l'assainissement (ONA) pour améliorer le service public.

Mascara

Commémoration du 192ème anniversaire de l'allégeance à l'Emir Abdelkader

La wilaya de Mascara a célébré, mercredi, le 192e anniversaire de l'allégeance (Moubayâa) à l'Emir Abdelkader (27 novembre 1832) par une série d'activités riches et variées. Les activités commémoratives ont été marquées par la participation du Conseiller du ministre de la Culture et des Arts, Ismaïl Yebrir, de deux représentants de l'ambassade de l'Etat de Palestine en Algérie, des walis de Mascara, Relizane et Saïda, ainsi que des présidents et membres d'assemblées populaires de plusieurs wilayas, telles qu'Oran, Relizane, Nâama, Tougourt, Saïda, Tiaret, Tlemcen et Mostaganem, ainsi que des représentants d'associations de Mascara et d'autres régions du pays. Dans son allocution, M. Yebrir a souligné que "l'Emir Abdelkader, en tant que combattant et stratège, a mené une lutte acharnée contre l'occupant français. Ses tactiques militaires continuent d'être étudiées dans le monde entier". Il a également mis en avant son rôle de précurseur des droits de l'Homme, affirmant que "les principes des droits de l'Homme,

adoptés aujourd'hui par de nombreuses nations, trouvent leurs racines dans les idées et les actions humanitaires de l'Emir". Et d'ajouter: "Les Algériens sont les dignes héritiers de l'Emir, une lignée que l'Emir Abdelkader et les moudjahidine de la première heure ont perpétuée, relevant que l'Algérie s'inspire grandement, aujourd'hui, des principes et des positions du fondateur de l'Etat algérien moderne, qui a une présence remarquable dans l'histoire moderne du pays".

De son côté, le wali de Mascara, Fouad Aissi, a souligné l'importance de cette commémoration organisée sous l'arbre historique "Ederdara", symbole de la première allégeance, comme une passerelle entre les générations et une preuve de l'engagement de l'Etat à préserver l'héritage de l'Emir. Les cérémonies ont débuté par une visite au siège de l'administration et au tribunal de l'Emir Abdelkader à Mascara, où une exposition retraçant la vie et la lutte héroïque du fondateur de l'Etat algérien moderne a été inaugurée. Au même endroit, une

visite de la mosaïque antique a été organisée, sous l'égide de la direction locale des biens culturels protégés. Par ailleurs, une caravane, réunissant une centaine de jeunes, a également été lancée au cours de laquelle des sites historiques de la résistance de l'Emir contre l'armée coloniale française ont été visités. Parmi les lieux visités figurait la mosquée historique et de la "moubayâa" à Mascara, où un exposé a été donné sur le projet de sa restauration, un projet inscrit, signale-t-on, dans le cadre du programme du ministère de la Culture. Sur le site historique de Dardara, dans la commune de Ghriss, des expositions variées ont été présentées, mettant en lumière des objets personnels, des armes de l'Emir et des reproductions d'œuvres artistiques le représentant. Des institutions publiques et des musées tels que le Musée National de l'art Islamique de Tlemcen et le Musée «Ahmed Zabana» d'Oran ont également contribué à cette initiative avec des affiches et des documents historiques.

Cour de justice de Tissemsilt

Ouverture de l'année judiciaire 2024-2025

Par Abed Meghit

Dans le sillage de son ouverture au niveau national, la nouvelle année judiciaire 2024-2025 a été lancée jeudi dernier à la cour de justice de Tissemsilt où une cérémonie a été organisée en présence de tous les responsables civils et militaires de la wilaya à leur tête le wali de la wilaya de Tissemsilt, M. Fethi Bouzaid. Cette ouverture de l'année judiciaire 2023/2024 a été présidée par Messieurs le président de la cour et le procureur de la République.

Le président de la cour de justice de Tissemsilt, a commencé son discours à l'occasion de l'ouverture de l'année judiciaire, au cours duquel il a souligné que l'ouverture de la nouvelle année judiciaire, bien qu'elle soit un signe symbolique pour la famille judiciaire, est l'occasion de présenter les réalisations de l'année dernière et d'anticiper ce qui nous attend lors de la prochaine étape. L'ouverture de la nouvelle année judiciaire est considérée comme une année louable inscrite dans les traditions de l'Etat pour donner à l'institution judiciaire le véritable statut qu'elle mérite, comme l'a affirmé le discours du président de la République lors de l'ouverture de l'année judiciaire 2024/2025, le président de la Cour de Tissemsilt, a estimé que cette séance d'ouverture constitue «une occasion pour la révision et l'évaluation de l'activité de la Cour durant l'année écoulée (2023/2024), rappelant l'amendement constitutionnel de l'année 2020 qui a consacré, a-t-il dit», «l'indépendance de la Justice, en rattachant le CSM à la présidence du Président de la République qui a affirmé son attachement à asseoir les fondements de l'Etat de droit qui repose sur la justice et l'égalité». Pour



le président de la Cour de Justice de Tissemsilt, la précédente année Judiciaire avait connu «une dynamique en termes de textes juridiques qui ont renforcé le système législatif national et en termes de renforcement des juridictions avec des structures spécialisées». Selon le même responsable, le système «s'est consolidé par des textes juridiques d'une importance majeure ayant eu un impact dans la concrétisation de la sécurité juridique et l'amélioration de la cadence et de la qualité de l'action judiciaire, notamment en ce qui a trait à la lutte contre toute forme de criminalité qui porte atteinte à l'ordre public et ronge l'économie nationale», citant à cet effet les textes de loi relatifs à la lutte contre le blanchiment d'argent et la traite des êtres humains, ainsi que la lutte contre les stupéfiants et les produits psychotropes.

Le président de la cour de justice de Tissemsilt a salué, à ce titre, «les opérations de qualité menées par différents services sécuritaires et militaires à travers l'ensemble du territoire national et au niveau des frontières nationales, ainsi que les grandes réalisations accomplies dans la lutte contre les groupes criminels». Le président de la Cour de Tissemsilt

s'est également félicité «des efforts consentis par les magistrats, les auxiliaires de justice et par tous les fonctionnaires, tous corps et grades confondus, ainsi que de leur contribution à la promotion des prestations fournies par les structures», mettant en avant dans ce contexte «la poursuite des efforts, en vue de parachever les chantiers lancés par le ministre de la Justice, Garde des Sceaux, dans l'objectif de prendre en charge les préoccupations des citoyens». Dans son intervention, il n'a pas omis d'évoquer l'avancée significative du ministère de la Justice en matière de modernisation du secteur judiciaire par l'intronisation du système informatique. Le procureur général de la cour de Tissemsilt a également souligné l'importance des amendements apportés à diverses lois, notamment celle relative à la lutte contre la drogue et le trafic d'êtres humains, et a également salué le rôle de l'Armée nationale et de la Sécurité nationale dans la lutte contre la délinquance de toutes sortes. Le procureur général, Hadj Dechira n'a pas omis d'évoquer l'avancée significative du ministère de la Justice en matière de modernisation du secteur judiciaire par l'intronisation du système informatique.

Cours de justice de l'Est du pays

Ouverture de la nouvelle année judiciaire

Les Cours de justice de l'Est du pays ont abrité, jeudi, les cérémonies officielles d'ouverture de la nouvelle année judiciaire, au cours desquelles la modernisation du secteur de la justice, notamment à travers le passage au numérique, la mise à niveau des méthodes de gestion judiciaire et administrative et le développement des services judiciaires à distance ont été mis en avant. A Constantine, la cérémonie d'ouverture de la nouvelle année judiciaire s'est déroulée en présence du ministre de la Santé, Abdelhak Saihi, en visite de travail et d'inspection dans cette wilaya, ainsi que des autorités locales civiles, militaires et judiciaires. Le président de la Cour, Abdelhamid Benmoussa, a souligné, à cette occasion, qu'entre le 15 septembre 2023 et le 15 septembre 2024, pas moins de 30.318 affaires pénales (sur 37.000) et 16.000 affaires civiles (sur 18.000) ont été traitées au niveau des tribunaux de Constantine, d'El Khroub et de Zighoud Youcef. M. Benmoussa a mis l'accent, dans son allocution, sur "la nécessité de mettre en œuvre les directives du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, relatives au secteur de la justice". A Skikda, la présidente de la Cour, Samia Tir, a indiqué qu'au cours de l'année judiciaire 2023-2024, pas moins de 11.427 affaires pénales (78%) et 2.880 affaires civiles (80%)

ont été traitées et jugées, tandis que le nombre d'affaires pénales jugées est de 164, soit 89 % de l'ensemble des affaires pendantes. A Oum El Bouaghi, le président de la Cour, Lakhdar Sellam, a présenté des chiffres reflétant les efforts du secteur de la justice au niveau local, où, selon lui, 162 affaires ont été enregistrées au Tribunal pénal de première instance, dont 130 ont été jugées, en plus de 224 affaires enregistrées à la Cour d'appel, dont 194 ont été jugées. Selon M. Sellam, 9.011 affaires pénales sur 11.634 affaires enregistrées ont été jugées, et 1694 affaires civiles sur 2.349 affaires enregistrées ont également été jugées. Dans la wilaya de Guelma, le procureur général près la Cour, Larbi Akrouf, a exposé le bilan des activités de la Cour durant l'année écoulée, tandis que le président de cette même Cour, Mahmoud Azioun, a souligné les efforts déployés par les plus hautes autorités du pays en faveur du secteur de la justice et pour le renforcement des piliers de l'autorité judiciaire, ce qui permis, a-t-il dit, d'obtenir des résultats significatifs dans la lutte contre les différentes formes de criminalité. Au siège de la Cour d'Annaba, les acquis du secteur de la justice et son rôle dans la sauvegarde des droits fondamentaux des citoyens, ainsi que les réformes engagées dans l'optique de construire un système

juridique en phase avec l'ensemble des évolutions observées, ont été rappelés à l'occasion de l'ouverture de l'année judiciaire par le président de la Cour, Slimane Hamoudi, qui avait auparavant passé en revue le bilan des activités judiciaires durant l'année écoulée. A Sétif, le président de la Cour, Kamel Hadj Mihoub Sidi Moussa, a insisté, dans une allocution prononcée en présence des autorités locales civiles et militaires, sur la réunion de toutes les conditions pour des jugements équitables, et sur la poursuite de la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes, en œuvrant sans cesse à l'élévation du niveau de formation des magistrats. Dans la wilaya de Mila, le président de la Cour, Amara Djafi, a mis en avant "l'importance accordée par le Président de la République à l'autorité judiciaire, et son souci de lui conférer le statut qu'elle mérite", rappelant le rôle du pouvoir judiciaire dans la protection des fondements du droit et dans la lutte contre les différents phénomènes sociaux qui menacent la société. A El Tarf, enfin, le président de la Cour, Mohcène Chakhab, a dressé le bilan de l'année judiciaire écoulée, notant que les efforts déployés et les résultats obtenus sont "le fruit de l'intérêt des plus hautes autorités du pays pour le secteur de la justice" et du "renforcement des fondements du pouvoir judiciaire".

Bouira

24 familles relogées dans des habitations neuves à Ain Bessam

Au total, 24 familles ayant occupé de vieilles habitations précaires à Ain Bessam, à une vingtaine de km à l'ouest de Bouira, ont été relogées jeudi dans des logements neufs, a-t-on appris auprès des services de la wilaya. L'opération de relogement s'est déroulée dans la matinée en présence des autorités locales (wilaya, daïra et commune) et a concerné 24 familles qui ont occupé de vieilles habitations depuis des années au lieu-dit "Makbarat El Ghorba" près de la ville d'Ain Bessam, ont expliqué à l'APS les services de la wilaya. Aussitôt le site libéré, la démolition des vieilles habitations a été lancée pour récupérer les assiettes foncières devant abriter, à l'avenir, d'autres projets, selon les mêmes sources. "Il s'agit de la 25e opération de relogement menée depuis le mois de novembre 2022 à ce jour dans le cadre des programmes d'éradication de l'habitat précaire et d'amélioration du tissu urbain des villes de la wilaya", a-t-on souligné. Le programme de relogement se poursuit à Ain Bessam pour libérer trois autres sites comptant au total 141 familles, selon la même source.

Alger

Le wali procède à l'installation du nouveau président de l'APW



Le wali d'Alger, M. Mohamed Abdennour Rabhi a présidé, jeudi à Alger, la cérémonie d'installation de M. Mohamed El-Habib Benboulaïd, nouveau président de l'Assemblée populaire de la wilaya (APW) d'Alger, en remplacement de Mme Nadjiba Djilali, nommée ministre de l'Environnement et de la Qualité de la vie, a indiqué un communiqué des services de wilaya. La cérémonie d'installation s'est déroulée en présence du secrétaire général de la wilaya, de parlementaires, des directeurs exécutifs ainsi que des membres de l'APW, a précisé la même source. "L'installation de M. Benboulaïd intervient à l'issue de son élection comme président de l'Assemblée, une élection supervisée par le SG de la wilaya d'Alger, M. Abderrahmane Rahmani, avec le président de l'APW par intérim, Hadj Aïssa Bouadimi qui avait assuré la présidence de l'Assemblée par intérim jusqu'à l'élection du nouveau président de l'APW", selon les mêmes services.

Koléa (Tipasa)

Portes ouvertes sur l'Ecole supérieure des transmissions

La journée portes ouvertes sur l'Ecole supérieure des transmissions «Feu Moudjahid Abdelhafidh Boussouf» de Koléa, dans la wilaya de Tipasa, organisée mardi, a été marquée par une forte affluence du public, notamment des jeunes venus s'enquérir des offres de formation proposées par l'établissement militaire. La manifestation a attiré un large public, particulièrement les jeunes, entre étudiants et lycéens, qui sont nombreux à caresser le rêve de rejoindre les rangs de l'ANP, comme assuré par le jeune Wassim. B, étudiant. Ces portes ouvertes offrent l'opportunité aux jeunes de s'informer sur les conditions et les modalités requises pour rejoindre l'établissement, a indiqué le commandant de l'Ecole, le général Bahdaoui Mohamed. Le général Bahdaoui Mohamed qui s'exprimait à l'ouverture de la manifestation, a observé que l'Ecole supérieure des transmissions «a atteint des niveaux avancés dans la formation militaire, scientifique et technique, de nature à permettre aux futurs officiers d'être au diapason des développements technologiques en cours en matière de transmissions et de guerre électronique». Il a, également, souligné l'importance de ce type d'initiatives incarnant les valeurs de l'Armée nationale populaire (ANP) à travers le lien Armée-Nation, affirmant l'attachement du haut commandement de l'institution militaire à assurer tous les moyens et les équipements techniques pédagogiques modernes. Après une visite du musée, les visi-

teurs de ces portes ouvertes ont été invités à la cour de l'Ecole où ils ont eu droit à des exhibitions dans différents sports et arts martiaux au cours desquelles le personnel militaire a fait preuve de hautes aptitudes en matière de combat et d'endurance physique, traduisent le niveau d'entraînement physique et de combat assuré par l'établissement. La manifestation, inscrite dans le cadre du plan de communication de l'ANP, s'est poursuivie par une visite des différentes structures, salles de cours, laboratoires et installations pédagogiques de cette école. Elle a été clôturée par une exposition de projets de recherche réalisés par des élèves-officiers. A noter que l'Ecole supérieure de transmis-

sions de Koléa assure chaque année la sortie d'officiers actifs avec un grade de lieutenant, licenciés dans les spécialités des transmissions, guerre électronique et systèmes d'information et de commandement, après une formation d'une durée de 4 ans, dont une année de formation militaire de base à l'Académie militaire de Cherchell. Les diplômés de cette Ecole peuvent, également, poursuivre leurs études en poste-graduation dans le cadre d'une formation universitaire supérieure visant l'obtention d'un Master 1 et 2 dans trois spécialités techniques avancées, alors que l'établissement ambitionne, à l'avenir, d'assurer l'accès à la formation doctorante.

Annaba

Ouverture du Congrès international de cardiologie

Les travaux du Congrès international de cardiologie ont été ouverts vendredi, à l'hôtel Sheraton Annaba avec la participation de pas moins de 300 médecins spécialistes d'Algérie, de Tunisie et de France. Les travaux de ce Congrès organisé à l'initiative du Collège des cardiologues d'Annaba s'articulent autour des avancées réalisées en matière de cardiologie interventionnelle, les techniques de traitements innovantes utilisées dans cette spécialité médicale en plus de la présentation des recommandations adoptées dans la prise en charge de cette maladie, notamment pour les patients atteints de maladies chroniques comme les accidents thromboemboliques chez les cancéreux. Dans ce cadre, le professeur Leila Manamani chef service de cardiolo-

gie au centre-hospitalo universitaire (CHU) d'Annaba qui a présenté les complications sanitaires liées à cette spécialité médicale chez les cancéreux, a mis l'accent sur l'importance de l'affectation d'un médecin traitant spécialisé en cardiologie pour le suivi des cancéreux soumis à des protocoles de traitement par radiothérapie. Elle a ajouté que la courbe en hausse des cas de cancéreux impose une coordination entre les staffs médicaux pluridisciplinaires à leur tête les cardiologues pour éviter les complications de santé liées aux maladies cardiovasculaires menaçant cette catégorie de malades. De sa part, le docteur Mohamed Touati spécialiste en cardiologie pédiatrique qui a présenté une communication sur la malformation congénitale associée au cœur et les méthodes de diagnostic et de

traitement a insisté sur l'importance de détecter de telles anomalies (malformations) à un âge précoce pour une prise en charge rapide permettant d'éviter les dangereuses complications de santé en rapport avec la cardiologie surgissant avec l'âge. Les interventions ont été ponctuées par un débat scientifique sur cette spécialité médicale, notamment en ce qui concerne les techniques innovantes réalisées par les sciences médicales dans le traitement sans chirurgie. Le deuxième jour de ce Congrès verra la réalisation d'une opération de cathétérisme cardiaque (remplacement de la valve aortique) via la technique innovante « sans chirurgie » sur un patient et qui sera transmise en direct pour les participants depuis une salle de cathétérisme d'une des cliniques privées d'Annaba.

Clôture de la semaine de l'entrepreneuriat Des projets prêts à décoller



Le Centre de développement de l'entrepreneuriat (CDE) de l'Université de Mostaganem a marqué d'une pierre blanche la clôture des 5ème et 6ème sessions de formation à destination des porteurs de projets. Ces deux dernières journées, organisées au sein de la bibliothèque centrale de l'université, ont été l'occasion pour les futurs entrepreneurs de mettre en pratique leurs connaissances acquises tout au long d'une quinzaine de jours de formation intensive. Il est permis de dire alors, qu'elles constituèrent des simulations réalistes pour une immersion totale où les participants ont ainsi pu bénéficier de tests de lancement de projets, leur permettant de se familiariser avec les réalités du marché et les enjeux de la création d'entreprise. Ces exercices pratiques ont été rendus possibles grâce à la présence active d'organismes et d'administrations partenaires, qui ont apporté leur expertise en matière de formalités légales et de démarches administratives. Ainsi, les échanges entre les futurs entrepreneurs, les formateurs et les représentants des institutions ont été particulièrement fructueux, donnant lieu à des débats animés et à de nombreuses questions-réponses. Cette dynamique témoigne de la vitalité de l'écosystème entrepreneurial à Mostaganem et de la volonté des acteurs locaux de soutenir les jeunes porteurs de projets, ce qui autorise de dire que l'écosystème en question est favorable à l'émergence de startups. Et pas que, puisque la réussite de ces formations est en grande partie due à l'engagement de l'équipe de pilotage, composée d'une équipe expérimentée notamment des Dr Amel Berber, Kamel Kohli et Djamil Labdaoui. Ces experts ont su mobiliser les ressources nécessaires et mettre en place un programme de formation de qualité, adapté aux besoins des participants. En conclusion, au terme de ces deux sessions, les porteurs de projets sont désormais mieux armés pour concrétiser leurs idées et lancer leur activité. L'université ainsi que l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie, de Mostaganem, à travers leurs CDE, s'affirment ainsi comme des acteurs clés de l'accompagnement à la création d'entreprises dans la région et c'est ce qui laisse entrevoir des perspectives prometteuses. **Y.Zahachi**

Fragment d'histoire

L'école «Jean-Maire» dit Mohammed

Tout d'abord une grosse erreur que beaucoup de personnes qui ont associé le nom de Jean-Maire, comme maire de Mostaganem, or que c'est faux. Voici un petit extrait pour rectifier cette erreur. Son nom complet est Charles Jean-Maire (1844-1912). En 1866, il enseigne la philosophie au lycée d'Alger où il prépare et obtient l'agrégation. Il revient en 1884 comme Recteur à Alger. Il se lance alors contre la presse coloniale, dans la scolarisation des "Indigènes", restant près d'un quart de siècle en Algérie. Pour l'anecdote : les colons obtiendront en 1908 le départ de celui qu'ils surnommaient "Jean-maire-Mohammed", sobriquet qui lui a été attribué. Charles Jean-Maire Recteur de l'académie d'Alger (1884 - 1908) "Organisateur de l'Enseignement du français aux Indigènes algériens". L'enseignement à Mostaganem a commencé en 1849, en créant une école arabe-française et jusqu'en 1857, Mostaganem ne possédait que cette école de garçons en dehors de celle des frères de la doctrine chrétienne. Nous avons retrouvé une photo où l'on voit une construction de cette première école mentionnée dans le livre d'E.Vernaz «Le Vieux Mostaganem» en page 47. Ce qui laisse supposer que c'est cette école qui a été la première à cette époque. Celle qui existe actuellement, construite en 1898, selon un article d'un journal local, est la deuxième et répond mieux à la conception d'une architecture plus moderne de cette époque qui est un chef d'œuvre architectural surmonté d'une horloge logée dans le fronton. Cet imposant bâtiment situé au début de la rue Meskine Fellouh, (ex-route du port), continu jusqu'à ce jour, son œuvre de ce pourquoi il a été édifié c'est-à-dire éduquer et porte le nom de Mahdi Bekhedda, né en 1910/1960. C'est un glorieux martyr au grand parcours révolutionnaire, homme religieux de très grande culture. Il s'installera à Mostaganem et apprendra le Saint coran qu'il enseignera à son tour. **Y.Benguettat**

Gestion et entretien des immeubles

La fonction de concierge perdue à jamais

Par Lotfi Abdelmadjid

Dans la vie sociale des citoyens de la ville de Mostaganem, la conciergerie était un service essentiel pour les cohabitants d'un immeuble. Cette fonction de concierge s'avérait très utile pour les propriétaires en gestion locative traditionnelle comme c'était le cas des «biens vacants» chez nous en période post-indépendance. Toutes les propriétés immobilières celles de l'Etat ou du privé en gestion locative ou autre étaient dotées d'une conciergerie. Celle-ci se trouvait en général à l'entrée de l'immeuble afin de prendre en charge une multitude de tâches au profit des locataires. A propos du concierge d'un immeuble, il est considéré dans son rôle social comme un trait d'union entre l'habitant et celui qui régit l'immeuble, comme on peut le considérer comme la courroie de transmission. En dehors de ses tâches d'intendance quotidiennes, d'entretien, d'hygiène et d'organisation de la propriété, il assure un lien social. Le concierge ou son épouse apportent à la fois une aide de proximité pour les habitants quand il s'agit de réparations, d'aide ou d'informations. La conciergerie a fonctionné comme un garant du respect et de la tranquillité au sein de l'immeuble. Pour maintenir la tranquillité des parties communes, il doit savoir rassurer le voisinage et assurer un rôle de médiateur en cas de conflits. Ses qualités relationnelles et ses aptitudes à communiquer sont donc très importantes. L'organisation de l'immeuble, conflits pouvant exister dans le voisinage, respect des parties communes sont des missions qui lui sont propres. Aussi, dans nos traditions de communication entre voisins, c'était à la conciergerie de faire part à tous de tout type d'informations. Celle-ci était aussi informée sur les liens des uns et des autres, sur les événements encourus chez le voisinage, les naissances, les fiançailles, la scolarité, les arrivées et les départs, les visites et



ce qui provenait de chez le facteur. De nos jours, cette fonction, pourtant d'une grande utilité est abandonnée et les conséquences fâcheuses de la copropriété sont omniprésentes et dégradent le cadre de vie. En urbain et semi-urbain surtout, beaucoup d'immeubles sont dans un état de désolation avancé. Les parties communes souffrent du manque d'entre-

tien laissant la résidence avec des cages d'escaliers délabrés, des rampes disloquées, des niches sales, etc... Ceci veut dire que même l'option d'un syndicat au niveau des immeubles n'a pas tenu sa route et c'est navrant que de compter sur l'Etat pour aspirer à un cadre de vie décent au niveau des immeubles en copropriété.

Hadjadj

Le ballon rond se raconte

Par L.Benharrath

L'histoire du football à Bosquet actuellement appelé communément Hadjadj avait selon certains témoignages, débuté bien avant les années vingt sur des terrains vagues situés à la sortie ouest du village avant qu'un club sportif ne soit officiellement créé et fondé en 1921 sous le sigle de l'hirondelle bosquetoise ou bosquetienne puis LOC Bosquet. Cette dernière, qui comprenait alors en son sein des joueurs européens et arabes, s'imposa volontiers sur la scène footballistique notamment en division supérieure et celle d'honneur d'autrefois pendant de longues années et ce jusqu'à ce jour. Elle s'illustra donc avec son très beau football de bonne facture. Cette belle manière de jouer faite de beaux gestes techniques impressionnants attirait de week-end en week-end de nouveaux fans venant des régions limitrophes pour assister aux belles rencontres de football. Ainsi donc, cela expliquerait que le football à Bosquet faisait, depuis les années vingt, la grande joie d'une population importante de chauvins venant de partout soutenir chaque dimanche leur aimable équipe évoluant malgré le manque de commodités sur un terrain en tuf disposant de simples moyens permettant aux dirigeants d'organiser ces rencontres officielles de championnat de la division d'honneur et ce jusqu'en 1977. Pour voir cette équipe locale de LOCB changer de sigle, celui d'abord du MCH puis JSMH, pour finalement se stabiliser au nom du Mouloudia club baladiat Hadjadj le MCB HADJADJ, et ce, jusqu'à ce jour où le dit club avait connu de grands succès au niveau de toute la région du Dahra et même en-dehors et cela grâce à la contribution et le concours de tous les

amoureux de la balle ronde avant que le flambeau ne soit quelques années après remis à une nouvelle génération bosquetoise, composée notamment des frères Chouakria, Belghit, Aibout, Bouhassoune, Behillil, Yadel, Mecherout, Namir, Boughliem et bien d'autres venant des grands clubs à savoir ESM ASM Oran, MC Oran, MC Saida, GC Mascara, IRMBA et ASO pour ne citer que ceux-là. Ce club local du MCBH avait, rappelle-t-on, accédé en régionale Une lors de la saison 90/91 pour n'y rester que deux saisons pour ensuite être rétrogradé en division inférieure faute de moyens financiers. Lors de ces trois dernières années, les destinés du club ont été confiés à un généreux président sorti de l'ombre en la personne de tonton. Ce dernier avait, malgré toute sa volonté et ses contributions financières, raté l'accession d'un cheveu lors de l'année sportive 2022/2023 avant de faire accéder le MCBH, l'an dernier en division régionale Une qu'elle méritait amplement d'où la course au sacré fut difficile jusqu'aux ultimes journées de la compétition, notamment avec des concurrents sérieux comme Bethioua Araba et Mers El Hadjadj.

Cette année encore, le même président tonton voudrait une nouvelle accession en inter-région, la preuve est que son équipe occupe la première place avec 16 points au compteur poursuivie par deux autres grands clubs immédiats du grand Dahra à savoir Sidi M'hamed Benali et Ithihad Mazouna. Souhaitons donc à ce jeune président la réussite et la bonne persévérance dans sa mission de président du club pour pouvoir offrir à Bosquet, la ville de ses parents, une autre accession qu'elle devait mériter en raison de son passé footballistique glorieux et historique.

Foot (Trophées The Best 2024)

Benzia en lice pour le Prix Puskás du plus beau but de l'année

Le but du milieu offensif international algérien Yassine Benzia, en mars dernier en amical face à l'Afrique du Sud (3-3), a été choisi par la Fédération internationale de football (FIFA), pour faire partie des onze buts nominés au prix Puskás, récompensant le plus beau but de l'année, dans le cadre des trophées The Best. Le sociétaire de Qarabag FK (Div.1/Azerbaïdjan) a inscrit ce but à la 70e pour égaliser à 3-3 face à l'Afrique du Sud, le 26 mars au stade Nelson-Mandela, dans le cadre du tournoi FIFA-Series 2024. Servi par Bakrar dos au but, l'ancien lyonnais fait monter le ballon avec son pied droit et exécute un superbe retourné avec son pied gauche pour marquer. Benzia est en lice pour ce prix, au même titre que dix autres joueurs : l'Argentin Gustavo Bou, le Qatar Hassan Al-Haydos, l'Italien Federico Dimarco, l'Australien Terry Antonis, le Hondurien Michael Chirinos, l'Argentin Alejandro Garnacho, le Ghanéen Mohammed Kudus, l'Ougandais Denis Omedi, le Nigérien Paul Onuachu, et l'Anglais Jaden Philogene. La procédure de vote pour les diverses catégories est désormais ouverte sur le site officiel de la FIFA, et les amateurs de foot-



ball apporteront une contribution inédite, souligne l'instance internationale. Le Prix Marta (plus beau but inscrit par une joueuse) et le Prix Puskás, les votes sont répartis équitablement entre, d'une part, les amateurs de football, et d'autre part, un panel de FIFA Legends. Le Prix de la

FIFA sera remis au joueur ayant inscrit le plus beau but au cours de la période couverte, quels que soient le championnat dans lequel il évolue ou sa nationalité. Les votes seront ouverts jusqu'au mardi 10 décembre 2024 à 23h59 sur le site officiel de la FIFA, conclut le communiqué.

Ligue 1 Mobilis 04 matchs à huis clos dont deux avec sursis pour le MCA et le CRB

Le MC Alger et le CRB Belouizdad ont écopé chacun de quatre matchs à huis clos, dont deux avec sursis, en raison des incidents qui ont émaillé le derby algérois disputé le mercredi 20 novembre dernier et entrant dans le cadre de la 10e journée du championnat national de Ligue 1 Mobilis. Réunie jeudi soir, la commission de discipline de la Ligue de football professionnel (LFP) a décidé d'infliger cette sanction aux deux voisins de la capitale en raison, notamment, «d'échanges de jets de projectiles entre les supporters des deux équipes dans les tribunes». Ladite commission fait état également de «provocation des dégradations de matériel à l'intérieur du stade (tribune), et utilisation et jets de fumigènes sur le terrain sans dommage physique». Outre le fait de devoir disputer leurs deux prochaines rencontres sans la présence de leurs supporters, le MCA et le CRB doivent également s'acquitter d'une amende de 200.000 dinars, chacun, «sans préjudices des indemnités financières qui seront demandées par le gestionnaire du stade».

Ligue nationale de football amateur Huis clos pour l'USC, le HBCL et le GCM

L'US Chaouia, le HB Chelghoum-Laid (Centre-Est) et le GC Mascara (Centre-Ouest) ont écopé chacun d'un match à huis clos, a indiqué la Ligue nationale de football amateur (LNFA). L'USC a été sanctionnée d'un match à huis clos et 50.000 DA d'amende pour «jets de projectiles dans les tribunes avec dommage physique», précise la LNFA dans un communiqué publié sur son site officiel. Le club devra en outre s'acquitter d'une seconde amende de 10.000 DA d'Amende pour «utilisation des fumigènes dans les tribunes sans dommage physique par leur supporters». Le HBCL a été sanctionné d'un huis clos et 50.000 DA pour «jets de projectiles dans les tribunes avec dommage physique», selon la même source. Quant au GCM, il a écopé d'un match à huis clos plus de 100.000 DA pour «jets des projectiles sur le terrain sans dommage physique par leurs sup-

porters» (3e infraction). Il est condamné également à payer une amende de 20.000 DA pour «conduite incorrecte de l'équipe». D'autre part, la commission de discipline de la LNFA a infligé trois matchs de suspension et 25.000 DA d'amende au joueur de la JS El Biar Mohamed Benchinou pour «voie de fait envers adversaire». Les joueurs Maaziz Abdelmadjid (Skaf Khemis meliana), Berkat Ousama (NRB Telegma) et Lalaouna Hicham ont été condamnés à deux matchs de suspension fermes. Le premier pour «jeu brutal», le deuxième pour «insulte envers adversaire» et le troisième pour «faute grossière». La commission de discipline de la LNFA a sanctionné l'ESM Koléa de deux amendes, la première de 50.000 DA et la seconde de 10.000 DA pour «conduite incorrecte de l'équipe» et pour «jets des projectiles sur le terrain sans dommage physique par leurs supporters».

CAN 2024 de Basket 3x3

Excellente entame des Algériens

La sélection nationale de basketball 3x3 a laissé une forte impression, ce vendredi, lors de ses deux premières sorties en Coupe d'Afrique des nations (CAN 2024), dont les rencontres se déroulent à Antananarivo (Madagascar). Versés dans le groupe A, les Algériens ont débuté la compétition en damant le pion à l'Egypte (21-12), championne d'Afrique en titre. Ce premier succès a ouvert l'appétit des camarades de Ryad Lefkir qui ont fait qu'une bouchée de la République centrafricaine en s'imposant sur le score sans appel de 21 à 04. Au classement, les Verts prennent les commandes de la poule A (42 pts) et se mettent dans les meilleures dispositions afin de passer en demi-finales. Samedi, les Algériens affronteront le Kenya (13h15, heure algérienne) et le Rwanda (15h00, heure algérienne) avec la ferme intention de confirmer leur bonne entame de tournoi.

Jeux Africains militaires

La sélection nationale de tir remporte un total de 32 médailles



La sélection nationale militaire de tir, différentes catégories et spécialités a remporté un total de 32 médaille (11 or, 10 argent et 11 bronze), jeudi en fin d'après-midi, à Abuja au Nigéria, lors des 2es Jeux Africains Militaires qui se poursuivent jusqu'au 30 novembre, a indiqué un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). Le stade "Mashood Abiola National" a également vibré par le sacre de la lanceuse Zahra Tatar, qui a remporté la médaille d'or du lancer de marteau, devant des athlètes du Nigéria et d'Afrique du Sud, entres autres. De son côté, la sélection nationale militaire de judo s'est adjugée cinq médailles d'or chez les messieurs et dames, grâce, respectivement, aux athlètes Lili Mehdi (100kg) et Benchaalal Dihiya (78kg), et aussi de la sélection nationale dans l'épreuve par équipes, alors que Lokmane Daghou et Abdelkader Fetouh ont remporté une bronze, chacun. Pour sa part, la sélection nationale militaire de volleyball a gagné, haut la main, la médaille d'or, à l'issue de sa victoire devant son homologue du Sierra-Leone sur le score de 3-0, réalisant une très belle prestation. En athlétisme, l'athlète du 3000m mètres steeple, Hichem Mechicha, s'est classé en 3e position du concours, remportant la médaille de bronze, de même que son compatriote Dhiaie Chérif Boudoumi au triple saut. Les 2es jeux Militaires unissent les athlètes d'élite d'Afrique de quelques 25 pays, pour mettre en valeur leurs compétences, leur endurance et leur esprit d'équipe, dans 19 disciplines sportives.

Hand - CAN-2024 dames (1ère journée/Gr.A)

L'Algérie s'impose face au Cap-Vert

La sélection algérienne féminine de handball seniors s'est imposée devant son homologue du Cap-Vert sur le score de 20 à 16 (mi-temps : 11-6), pour le compte de la première journée (Gr.A) des Championnats d'Afrique des nations (CAN 2024 dames), disputée mercredi à Kinshasa en RD Congo. Dans l'autre match de cette première journée inaugurale (Gr.A), la sélection sénégalaise a largement pris le dessus sur le Kenya 39 à 9 (mi-temps : 22-3), alors que l'Egypte affrontera dans l'après-midi (17h00) le Congo. Pour le compte de la deuxième journée du Tour préliminaire prévue jeudi, les coéquipières de la meilleure joueuse du match Naili Yousra affronteront l'Egypte (17h00), avant de poursuivre leur aventure continentale face au Congo (30 novembre), le Sénégal (1er décembre) et le Kenya (3 décembre). Le Groupe B est composé de l'Angola, de la RD Congo, de la Guinée, du Cameroun, de l'Ouganda et de la Tunisie. Le staff technique national composé des entraîneurs Riyad Oulmane et Yacine Bouakkaz a sélectionné 19 joueuses pour défendre les chances algériennes. Pour rappel, les quatre premiers de chaque groupe se qualifient pour les quarts de finale, tandis que les quatre premiers du classement final seront qualifiés pour le Mondial-2025 prévu en Allemagne et aux Pays-Bas en décembre 2025.



2

06h00 TFou	12h05 Tout le monde veut prendre sa place
10h05 Automoto	12h55 Journal
10h55 Voile : Vendée Globe	13h00 Journal
11h00 Téléfoot	13h19 C'est bon à savoir
11h50 Les douze coups de midi	13h20 13h15, le dimanche...
12h50 Petits plats en équilibre	14h20 13h15, le dimanche...
12h55 Météo	15h10 Affaires sensibles
13h00 JT 13h	16h05 Le geste cuisine
13h40 Grands reportages	16h10 Un dimanche à la campagne
14h50 Grands reportages	18h10 Les enfants de la télé
16h05 Star Academy, la quotidienne	19h15 Les Enfants de la télé, la suite
17h15 Sept à huit Life	20h00 Journal
18h20 Sept à huit	20h55 Journal
19h45 Voile : Vendée Globe	21h00 Les Etoiles du sport et de la santé
19h50 Questions bêtes !	21h05 Oh ! Biz'Art
19h55 Météo	21h10 Goliath
20h00 JT 20h	23h10 Beau geste
20h45 TF1, rendez-vous sport	01h35 Planète Rap
20h50 Le goût du détail	02h30 Les enfants de la télé
21h00 Météo	03h30 Les Enfants de la télé, la suite
21h10 Ticket to Paradise	
23h10 Sexe entre amis	
00h30 Programmes de la nuit	



3

09h41 Artus : Son p'tit truc en plus	11h40 Dimanche en politique
10h14 Un p'tit truc en plus	12h30 Dans le rétro
11h50 D'autres que moi	12h42 ICI 12/13
11h54 La boîte à questions	12h55 Dans votre région
12h00 Faut voir ! L'hebdo cinéma	13h30 Vivement dimanche
12h42 Viendez au Groland	15h40 En bonne compagnie
13h04 Viendez au Groland	16h35 La p'tite librairie
13h28 The Fall Guy	16h45 Le jeu des 1000 euros
15h31 Grand Prix	17h20 Slam
16h03 La grille	18h05 Questions pour un champion
16h56 Plateau F1 / Moto	18h50 Différents, et alors !
17h00 Formule 1 : Grand Prix du Qatar	18h55 Zap actu
18h46 Le podium	19h00 Instant conso
18h58 Formula One, le mag	19h05 Le pitch cinéma
19h31 Canal Football Club	19h19 ICI 19/20 édition toutes régions
20h25 Canal Rugby Club	19h52 Dans le rétro
21h02 Avant-match Top 14	20h00 Météo régionale
21h05 Bayonne / Stade Français Paris	20h05 Stade 2
23h02 Canal Rugby Club le débrief	21h05 Les enquêtes de Vera
23h23 Extortion	22h35 Les enquêtes de Vera
00h24 Les mystères de Venise	00h15 Alice
02h04 Hawaï	01h45 La p'tite librairie
	01h50 Les grands comiques du petit écran



arte

06h00 M6 Kid	09h30 Twist
06h50 Scènes de ménages	10h00 Bulgarie : Une sorcière, des esprits et des bêtes
07h25 M6 Boutique	10h45 Cuisines des terroirs
10h25 Turbo	11h15 Food Markets
10h50 Turbo	12h00 Food Markets
11h20 Turbo	13h30 Viva Maria !
12h30 Sport 6	15h35 Marchés du monde
12h40 Météo	16h00 Food Markets
12h45 Le 12.45	16h45 Food Markets
13h25 Scènes de ménages	17h30 Les perles du Cameroun : Un héritage colonial allemand
13h55 Recherche appartement ou maison	18h25 Le monde de Hans Zimmer
14h40 Recherche appartement ou maison	19h30 Karambolage
16h00 Maison à vendre	19h45 Arte journal
17h10 66 minutes	20h05 Amanda Lear : "Appelez-moi mademoiselle"
18h40 66 minutes : grand format	21h00 Quand les aigles attaquent
19h40 Météo	23h30 Miucha, la voix de la bossa nova
19h45 Le 19.45	00h55 Court-circuit
20h10 Sport 6	01h45 What Mary Didn't Know
20h25 E=M6	02h40 Alain Resnais, l'audacieux
21h10 Capital	03h35 Dulab Alpaloma : Une ronde musicale
23h15 Enquête exclusive	
00h25 Code Quantum	
01h20 Code Quantum	
02h05 Code Quantum	
03h00 Programmes de la nuit	

TÉLÉVISION 15

Votre soirée



21h10

TICKET TO PARADISE



Divorcés depuis 20 ans, David et Georgia mènent des vies séparées et ne se croisent qu'à de rares occasions. Mais pour la remise de diplôme de leur fille Lilly, ils mettent leurs différends de côté et l'accompagnent, avec son amie Wren, à l'aéroport. Les deux jeunes femmes s'envolent alors pour des vacances de rêve à Bali. C'est là que Lilly rencontre Gede, un charmant jeune homme avec qui elle tombe éperdument amoureuse. Leur coup de foudre est si intense qu'ils annoncent rapidement leur intention de se marier. Stupéfaits par cette décision précipitée.

2

21h10

GOLIATH



Patrick Fameau, avocat déterminé, défend Lucie Tauran dans un procès poignant contre un puissant groupe de l'industrie chimique. Lucie accuse l'un de leurs pesticides d'être responsable de la mort tragique de son épouse, Margot. Mais face à une justice biaisée en faveur des industriels, le verdict tombe : Lucie perd son combat. Dévastée, elle commet un geste désespéré en s'immolant par le feu devant le siège de l'entreprise. Ce drame suscite une onde de choc médiatique qui inquiète profondément les actionnaires du groupe.

3

20h50

LES ENQUÊTES DE VERA



Sur le port de Peyton, un contrôle douanier tourne au drame lorsqu'un chauffeur de poids lourd prend la fuite, renversant Gary Mallon, le contremaître, dans sa course effrénée. Gary succombe peu après à ses blessures, et l'inspectrice Vera Stanhope découvre que le camion transportait une cargaison d'héroïne volée. Convaincue qu'il s'agit d'un coup monté, Vera plonge dans une enquête complexe.

La situation se corse lorsqu'un nouvel élément vient bouleverser les investigations : l'ex-femme de Gary alerte la police sur la disparition inquiétante de leur fils de 13 ans.



ORAN

23 | 12

Lever du soleil
Coucher du soleil
Humidité
Vent



07h54
05h49
60%
19 km/h

Alger	☀️	19-11
Constantine	☀️	17-05
Annaba	☁️	20-12
Ouargla	☀️	24-08
Mostaganem	☀️	22-13
Béchar	☀️	24 -10

Face à l'agression sioniste contre Ghaza Les pays musulmans doivent agir conjointement



Le président turc, Recep Tayyip Erdogan, a souligné vendredi l'importance pour les pays musulmans d'agir conjointement face à l'agression sioniste contre la bande de Ghaza, en cours depuis plus d'un an, et de prendre des mesures communes. Le président Erdogan a mis l'accent, dans un message vidéo à l'occasion du Sommet international de l'aide humanitaire, placé sous le signe "L'avenir de Ghaza", sur "l'importance pour les pays musulmans d'agir ensemble et d'unir leurs forces face aux massacres perpétrés à Ghaza et dans les territoires palestiniens occupés, depuis le 7 octobre 2023". Il a rappelé, à cet égard, que "près de 50.000 palestiniens, pour la plupart des enfants et des femmes, ont été massacrés sous les yeux du monde entier et plus de 100.000 autres ont été blessés par les bombardements de l'armée d'occupation visant directement les civils".

Liban

L'UIPA se félicite de l'annonce du cessez-le-feu

L'Union interparlementaire arabe (UIPA) s'est félicitée de l'annonce du cessez-le-feu au Liban, entré en vigueur mercredi plus d'un an d'agression sioniste, le qualifiant de "tournant décisif" vers le rétablissement de la sécurité et de la stabilité, en créant les conditions pour l'amorce d'une nouvelle étape d'édification et de développement. Dans un communiqué signé par son président, M. Brahim Boughali, président de l'Assemblée populaire nationale (APN), l'UIPA a salué "hautement" les efforts internationaux et régionaux ayant conduit à cet accord, réaffirmant son soutien total à la souveraineté de la République libanaise, pays frère et à son intégrité territoriale, outre la nécessité de respecter toutes les clauses de la résolution 1701 du Conseil de sécurité. L'UIPA a également mis l'accent sur "l'importance de la solidarité arabe et régionale pour apporter le soutien nécessaire au Liban frère, afin de reconstruire ce que la guerre a détruit". L'Union a formé le vœu de voir cet accord baliser la voie à une "stabilité durable au Liban frère et constituer un début pour des actions plus larges afin de réaliser la sécurité et la paix arabe, régionale et internationale, et mettre fin ainsi aux souffrances du peuple palestinien à Ghaza et dans tous les territoires occupés". Dans ce sillage, l'UIPA a exprimé son extrême inquiétude quant à la détérioration de la situation humanitaire dans la bande de Ghaza, en raison de l'agression sioniste continue, appelant à l'arrêt "immédiat et total" de cette agression.

Conseil de sécurité

L'Algérie joue un rôle important dans la défense des droits des peuples opprimés

Le président de la Coordination européenne pour le soutien et la solidarité avec le peuple sahraoui (EUCOCO), Pierre Galand a affirmé que l'Algérie jouait un rôle important durant son mandat en tant que membre non permanent au Conseil de sécurité, notamment en ce qui concerne la défense des droits des peuples opprimés, et à leur tête les peuples palestinien et sahraoui. Dans une déclaration à l'APS peu avant l'ouverture des travaux de la 48e conférence de l'EUCOCO, M. Galand a souligné que l'Algérie jouait un rôle actif depuis son élection au Conseil de sécurité dans la défense des droits des peuples sous occupation, en proie au pillage de leurs ressources. "Effectivement, l'Algérie s'acquitte de son devoir" et œuvre aujourd'hui avec plusieurs pays du Sud, à lutter contre le génocide en cours en Palestine, a-t-il estimé, saluant le grand pas franchi par ces pays pour faire entendre la voix de leurs peuples dans les tribunes de l'ONU. Evoquant les travaux de la 48e session de l'EUCOCO, M. Galand a rappelé la conjoncture dans laquelle se tient ce rendez-vous coïncidant avec le 50e anniversaire de la "Révolution des œillets" au Portugal, ainsi qu'avec le 50e anniversaire de la trahison de l'Espagne de ses engagements envers le Sahara occidental, et l'occupation marocaine de ce territoire. La conférence se tient au moment où la cause sahraouie a remporté une nou-



velle victoire juridique, après la décision rendue par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), le 4 octobre dernier, portant annulation des accords commerciaux Maroc-UE car incluant de manière illégale les territoires du Sahara occidental, considéré comme "un territoire distinct et séparé" du Maroc", a-t-il rappelé, ajoutant que la CJUE avait également affirmé que le Front Polisario était le seul et unique représentant légitime du peuple sahraoui. Cet élan de solidarité internationale est appelé aujourd'hui à modifier sa stratégie de lutte, à travers l'ouverture de nouvelles perspectives pour défendre l'avenir du peuple sahraoui et ouvrir la voie à de nouvelles actions juridiques face

à quiconque oserait s'allier avec le Maroc pour exploiter les ressources naturelles de ce peuple. La bataille juridique se poursuit pour mettre fin au pillage des ressources du peuple sahraoui, a-t-il révélé, soulignant que l'EUCOCO se rendra le 10 décembre prochain au Parlement européen pour s'assurer du respect de la décision de la CJUE par les entreprises européennes. Pour rappel, les travaux de la 48e conférence de l'EUCOCO ont débuté vendredi dans la capitale portugaise Lisbonne, en présence des mouvements de solidarité européens et des délégations de plusieurs pays, ainsi que de près de 300 personnalités politiques, médiatiques et du monde de la culture.

Nord de Ghaza

Oxfam s'alarme de l'aggravation catastrophique de la crise humanitaire

L'ONG Oxfam international s'est alarmée de l'aggravation catastrophique de la crise humanitaire dans le nord de la bande de Ghaza, où l'entité sioniste empêche toutes les agences humanitaires de fournir une aide vitale à des milliers de personnes affamées depuis plus de 50 jours. "Notre personnel à Ghaza tente désespérément depuis près de deux mois d'atteindre les civils affamés, mais il est bloqué par l'armée (sioniste). Nous savons que de nombreux enfants sont pris au piège et vont mourir de faim", déplore le directeur général de cette organisation, Amitabh Behar, dans un communiqué. Selon le premier responsable de cette ONG, "le nettoyage ethnique auquel se livre (l'entité sioniste) dans le gouvernorat de Ghaza-Nord prouve une fois de plus que celle-ci agit en toute impunité, sans se soucier des règles du droit international". Elle "met en place l'infrastructure d'une présence militaire à long terme - une annexion de facto de la terre - et brûle tout espoir restant d'une solution juste et pacifique", avertit ce responsable. Regrettant "l'impuissance" de la communauté internationale qu'il accuse d'être "dans certains cas, to-



talement complice", Amitabh Behar affirme qu'"il s'agit d'un moment sombre de l'histoire". L'entité sioniste "utilise la faim comme arme de guerre contre des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, tandis que les leaders du monde sont les témoins pleinement conscients de ce qui se déroule sous leurs yeux, mais choisissent de ne rien faire", dénonce-t-il. Les Nations unies ont confirmé qu'aucune mission alimentaire de l'ONU n'a pu être menée dans le gouvernorat de Ghaza-Nord depuis le 6

octobre dernier, rappelle l'ONG, faisant remarquer que "toutes les cuisines et boulangeries du gouvernorat ont fermé et l'aide nutritionnelle y a été suspendue, notamment les programmes visant la malnutrition infantile et les femmes enceintes et allaitantes". "Les autorités d'occupation ont rejeté toutes les tentatives de l'ONU d'envoyer du personnel médical d'urgence et de fournir du carburant pour que les services d'eau et d'assainissement continuent de fonctionner", ajoute Oxfam.